

Les Pays de la Loire résistent mieux face à la crise

Insee Conjoncture Pays de la Loire -
Bilan Économique 2020

n° 34

Juillet 2021



Coordination

Direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire

Contribution

Air Pays de la Loire

Banque de France

Douane

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire

Directeur de la publication

Pascal Seguin

Rédactrice en chef

Anne-Gaël Mocaër

Pilotage

Nathalie Cloarec

Anne-Gaël Mocaër

Yohann Rivillon

Auteurs

Charles Battesti

Aliette Cheptitski

Sébastien Cibick

Guillaume Coutard

Éric Craipeau

Denis Douillard

Juliette Engelaere-Lefebvre

Olivier Jean

Matthieu Jussset

Christelle Manceau

Raphaëlle Marie

Arnaud Rebours

Yohann Rivillon

Philippe Saurigny

Maël Theulière

Secrétariat de rédaction

Sylvie Couturaud

Emilie Macé

Mathilde Paul

Matthieu Vahé

Mise en page

Jouve

Éditeur

Insee national de la statistique et des études économiques

www.insee.fr

ISSN 2416-8807

© Insee 2021

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2021. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel (T4 2020 / T4 2019) pour les autres évolutions du bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Signes conventionnels utilisés

... résultat non disponible

/// absence de résultat due à la nature des choses

e estimation

p résultat provisoire

r résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s. résultat non significatif

€ euro

M million

Md milliard

Avant-propos

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ainsi que les mesures restrictives, prises pour limiter la pandémie, ont eu des conséquences notables sur les économies au niveau mondial. Ce bilan de l'année 2020 permet de prendre un peu de recul vis-à-vis du choc que nous avons vécu, d'identifier les points de fragilité de l'économie ligérienne mais également les forces qui lui permettent de mieux résister à la crise. Je remercie chaleureusement les partenaires qui cette année encore, dans un contexte mouvant, ont contribué à la réalisation de ce bilan.

Ce bilan économique retrace les faits et les tendances de l'année écoulée en s'appuyant sur des données consolidées. La situation économique des Pays de la Loire en 2020 est exposée à travers douze chapitres thématiques relatifs à l'activité régionale et départementale, complétés d'un cadrage consacré à la conjoncture nationale. Cette année, afin de prendre en considération les transformations en cours, j'ai souhaité élargir le spectre en ajoutant deux nouveaux chapitres sur l'énergie et le climat et sur les minima sociaux. Fin 2020, même si certains secteurs structurants de la région sont fragilisés, d'autres tirent leur épingle du jeu et permettent globalement à la région de résister à la crise. Les années à venir montreront la capacité de notre économie à rebondir en répondant à de nouveaux besoins.

Coordonné par l'Insee, le *Bilan économique 2020 des Pays de la Loire* est réalisé avec Air Pays de la Loire, la Banque de France, la Douane, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets).

**Le Directeur régional
de l'Insee des Pays de la Loire**
Pascal Seguin

Sommaire

Synthèse régionale	6
Les Pays de la Loire résistent mieux que la France face à la crise	
Contexte national	8
En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale	
Emploi	12
Le recul de l'emploi régional dû au repli de l'emploi industriel et du tertiaire marchand	
Chômage et politiques d'emploi	14
Forte hausse de la demande d'emploi, explosion du chômage partiel	
Minima sociaux	16
Un impact notable de la crise sur les bénéficiaires de minima sociaux	
Démographie d'entreprises	18
Les créations d'entreprises progressent malgré la crise sanitaire	
Commerce extérieur	20
La crise sanitaire provoque une très forte détérioration du solde commercial	
Énergie-climat	22
Un impact positif de la crise sur la consommation d'énergie et la qualité de l'air	
Crédits	24
Forte hausse des encours de crédits en 2020	
Construction	26
Une activité en baisse, une légère augmentation de l'emploi	
Tourisme	28
Le tourisme lourdement impacté par la crise sanitaire	
Transports	30
La mobilité des voyageurs est plus touchée par la crise sanitaire que les trafics de marchandises	
Agriculture	32
La crise sanitaire désorganise les marchés	
Définitions	34

Les Pays de la Loire résistent mieux que la France face à la crise

En 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les mesures de restrictions qui lui sont associées provoquent une récession d'une ampleur historique dans la plupart des pays du monde. Le produit intérieur brut français chute de 8,0 % (après + 1,8 % en 2019 et + 1,8 % en 2018). La chute de la consommation privée pèse particulièrement sur la croissance. L'investissement et, dans une moindre mesure, les échanges extérieurs, contribuent également à la contraction du PIB.

Si l'économie ligérienne est impactée au même titre que la France, les atouts dont elle dispose lui permettent de faire face à la crise et de tirer son épingle du jeu. Ainsi, en 2020, l'emploi salarié résiste mieux dans les Pays de la Loire qu'en France. La région se place au 3^e rang des régions françaises ayant le plus faible taux de chômage et les créations d'entreprises y sont plus dynamiques qu'au niveau national. L'activité économique diminue moins qu'en France, notamment en raison du fort poids de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, secteurs moins impactés par la crise. La baisse de la consommation, approchée par le volume des transactions par carte bancaire, est moindre qu'en France.

Une perte d'activité record, mais moindre qu'au niveau national

Au cours de l'année 2020, l'activité économique est fortement affectée par les différentes mesures de restrictions sanitaires. Mesurée par le nombre d'heures de travail payées par les employeurs (donc hors chômage partiel), l'activité salariée chute dans les Pays de la Loire de manière inédite au 2^e trimestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente (- 19,4 % contre - 22,0 % en France). La chute d'activité atteint - 31,3 % au mois d'avril 2020, en plein cœur du premier confinement ► **figure 1**. L'activité rebondit dès le mois de juin. Au 3^e trimestre, l'écart se réduit à - 3,3 % par rapport à son niveau d'avant crise. Au 4^e trimestre, l'activité économique est à nouveau affectée par le deuxième confinement mais dans des proportions bien moindres qu'au printemps, l'écart se situant à - 4,7 % sur l'ensemble du trimestre avec un creux de - 7,1 % en novembre.

Sur l'ensemble de l'année 2020, l'activité salariée se contracte moins dans la région (- 7,6 %) qu'au niveau national (- 9,4 %). La Sarthe est le département le plus impacté (- 8,6 %), alors que le Maine-et-Loire est le moins touché (- 6,9 %), les autres

départements se situant dans la moyenne régionale.

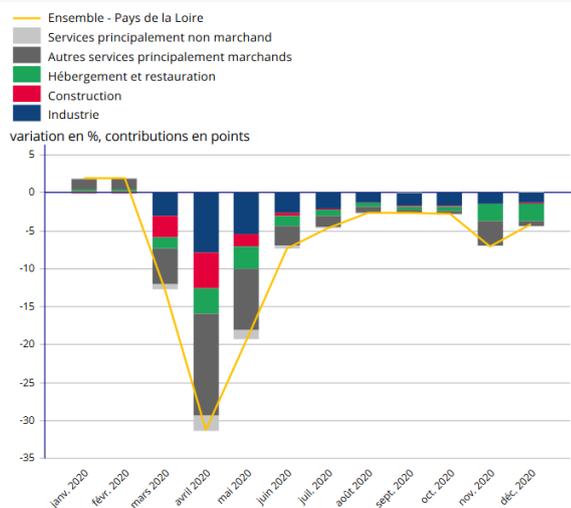
Dans la région, l'industrie pèse de manière plus importante sur la perte d'activité (- 2,4 % contre - 1,6 % au niveau national), du fait du poids important de la fabrication de matériels de transport et de la fabrication de biens d'équipements. La région résiste davantage au choc de la crise grâce à son poids dans l'agriculture et dans l'industrie agroalimentaire, secteurs qui répondent à des besoins essentiels et soutiennent l'activité.

Début 2021, l'activité repart dans la région. En mars, avant le troisième confinement, elle se situe à - 1,4 % sous le niveau d'avant crise (contre - 5,2 % en France).

Un recul des transactions par carte bancaire moins marqué qu'en France

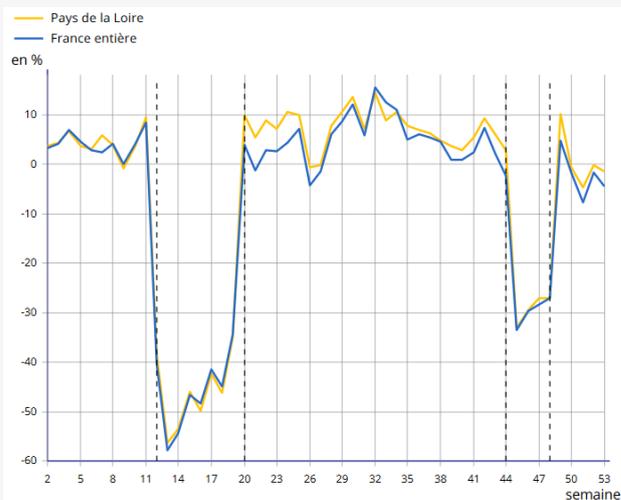
Comme dans toutes les régions de France métropolitaine, les transactions par carte bancaire (hors achats en ligne) baissent fortement dans les Pays de la Loire en 2020, pénalisées par les confinements et fermetures administratives des commerces « non essentiels ». Sur l'ensemble de l'année

► 1. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 dans les Pays de la Loire



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Champ : France hors Mayotte.
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

► 2. Évolution hebdomadaire des montants des transactions 2020 par carte bancaire par rapport à la même semaine de 2019



Note : transactions par carte bancaire CB en face-à-face qui n'incluent pas la vente à distance (internet). Les traits verticaux indiquent les dates de fermeture et réouverture des commerces « non essentiels » lors des deux confinements.
Champ : France.
Sources : Cartes bancaires CB, calculs Insee.

2020, les transactions résistent mieux dans la région (- 5 %) qu'au niveau national (- 7 %). Elles baissent moins fortement en Vendée, qui bénéficie particulièrement des mouvements de populations lors des périodes de confinement, et en Mayenne (- 3 %), que dans les autres départements (de - 5 % à - 6 %).

Lors du premier confinement, les transactions chutent lourdement : - 46 % en moyenne sur la période du 16 mars au 10 mai, dans la région, comme en France. Elles rebondissent mi-mai au moment du déconfinement, notamment en raison d'achats différés ► **figure 2**. Hormis un très léger recul fin juin-début juillet lié au décalage de la date des soldes, les transactions restent supérieures à leur niveau de 2019 jusqu'au deuxième confinement de novembre. La chute est alors moins violente (- 23 %), en raison d'une liste plus étendue de commerces ouverts. Les transactions se redressent rapidement en décembre, du fait du fort rebond de la consommation en biens manufacturés. Début 2021 les transactions repartent globalement à la hausse dans la région. Sur l'ensemble du 1^{er} trimestre, avant le troisième confinement, elles sont supérieures de 1 % à leur niveau de 2019, alors qu'elles sont restées inférieures au niveau national (- 4,2 %).

Une crise économique d'une ampleur considérable

En 2020, l'emploi salarié recule dans les Pays de la Loire (- 0,6 %), moins qu'au niveau national (- 1,1 %). Il fléchit pour la première fois depuis 2009 (après + 1,3 % en 2019 et + 1,0 % en 2018). Ainsi, la région perd 9 100 emplois salariés, contre 19 800 emplois créés en 2019. Dans les Pays de la Loire, 34 800 entreprises sont créées en 2020. Malgré la crise sanitaire, les créations d'entreprises poursuivent leur progression (+ 5,3 %), portées par l'essor des immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur. En revanche, les créations d'entreprises classiques reculent et les créations de sociétés stagnent. Le solde commercial se détériore et s'établit à - 6,3 milliards d'euros. Les exportations se contractent fortement, notamment pour les secteurs de la construction aéronautique et spatiale et de la construction navale.

L'emploi industriel baisse après quatre années de hausse

En 2020, la crise sanitaire engendre un important ralentissement de l'activité dans l'industrie. Les chiffres d'affaires et les exportations sont en net recul. Hors intérim, l'emploi salarié industriel recule de 1,3 % après quatre années consécutives de hausse. En France, la baisse est plus marquée (- 1,8 %).

L'emploi diminue plus fortement dans la fabrication de biens d'équipements (- 2,5 %) et dans les autres branches industrielles (- 1,6 %). La situation est également défavorable dans la fabrication de matériels de transport où l'emploi et les exportations aéronautiques et navales sont en forte baisse. En revanche, l'emploi progresse légèrement dans l'industrie agroalimentaire.

L'emploi dans la construction poursuit sa progression en 2020 (+ 1,8 % après + 1,6 % en 2019). Dans le contexte de crise sanitaire, les ventes d'appartements sont en baisse de 20,7 %. Les mises en chantier restent stables mais les autorisations de permis de construire baissent.

Le tertiaire marchand en net recul, chute de l'intérim

En 2020, l'emploi dans le tertiaire marchand recule, marqué par une baisse de l'emploi intérimaire de 7,1 %. Ses effectifs diminuent de 1,9 % dans la région, et de 2,6 % en France. Hors intérim, l'emploi du tertiaire marchand résiste mieux (- 1,4 %) qu'au niveau national (- 2,4 %). L'hébergement-restauration (- 8,5 %) et les services aux ménages (- 6,9 %), fortement affectés par les mesures de restrictions sanitaires, sont les secteurs qui contribuent le plus à la baisse de l'emploi observée. *A contrario*, l'information-communication est le secteur le plus dynamique. L'emploi y connaît la plus forte hausse.

En 2020, l'activité des transports est lourdement impactée par la chute inédite des flux de personnes et de biens engendrée par la crise sanitaire. L'emploi y augmente cependant de 0,3 %, alors qu'il recule au niveau national. Les ventes de véhicules neufs chutent de 19,1 %. En revanche, la mutation du parc énergétique s'amplifie avec l'explosion des ventes de voitures hybrides et électriques. Le transport urbain est en forte baisse. Le transport aérien s'effondre : la fréquentation de l'aéroport de Nantes chute des deux tiers. Les flux du port de Nantes Saint-Nazaire reculent de 8,8 %, principalement impactés par la baisse de la demande en hydrocarbures.

Dans le commerce, l'emploi augmente sensiblement (+ 0,3 %), alors qu'il recule de 1,0 % au niveau national.

La fréquentation des hébergements touristiques chute lourdement. La baisse est moins brutale dans les campings que dans l'hôtellerie et la restauration du fait du moindre impact des deux confinements sur leur activité saisonnière.

La crise sanitaire désorganise les marchés agricoles

En 2020, les rendements de céréales sont décevants en raison de conditions climatiques défavorables depuis l'automne 2019. Les cours moyens des

graines progressent, sous l'effet d'achats dynamiques de la Chine à partir de l'été. Les ventes de légumes sont facilitées par la préférence française. Pour le vignoble, les vendanges sont de bonne qualité mais le commerce viticole souffre faute de débouchés. La collecte de lait conventionnel baisse légèrement ; celle en lait biologique progresse encore nettement. Le marché des bovins se recentre sur l'origine française. À l'inverse, celui du porc est soutenu par les achats de la Chine mais les cours sont sous tension. Les volailles festives sont durement touchées alors que les filières poulet et dinde résistent mieux. Le cours des œufs finit l'année en forte baisse.

Forte hausse des encours de crédits en 2020

Avec une progression de 10,5 milliards d'euros entre fin 2019 et fin 2020, les encours de crédits distribués à la clientèle non financière des Pays de la Loire atteignent 125,3 milliards d'euros. La région se maintient ainsi au 8^e rang des régions françaises. Les crédits immobiliers, principal segment en volume, augmentent de 6,8 % et confirment la forte dynamique de ce segment de marché, en raison notamment de l'attractivité de la région. Les crédits à l'équipement poursuivent leur progression. Les crédits de trésorerie bondissent de 47,4 %, en lien avec les prêts garantis par l'État.

Forte hausse de la demande d'emploi, explosion du chômage partiel

En 2020, la crise sanitaire affecte les comportements de recherche active d'emploi et entraîne une baisse en « trompe-l'œil » du taux de chômage (au sens du BIT). Il s'établit ainsi à 6,7 %, plaçant les Pays de la Loire au 3^e rang des régions françaises ayant le plus faible taux de chômage. En France, la baisse est identique, le taux national s'établissant à 8,0 % de la population active. Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) rebondit en 2020 (+ 8,2 %) après une baisse de 0,5 % en 2019. Avec les personnes exerçant une activité réduite (catégories B et C), la région compte 326 300 demandeurs d'emploi en 2020, soit une hausse de 4,7 %. Les demandeurs d'emploi de longue durée sont particulièrement affectés (+ 10,1 % en 2020). Ils représentent ainsi la moitié des demandeurs d'emploi A, B et C. Pour faire face à la crise, le recours au chômage partiel explose avec 115 millions d'heures consommées en 2020 (contre 0,5 million en 2019). ●

Auteur :

Yohann Rivillon (Insee)

En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale

L'activité mondiale en 2020 a été avant tout déterminée par l'évolution de la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement adoptées dans les différents pays. La Chine, où le confinement strict et la chute de l'activité ne se sont pas étendus au-delà du premier trimestre, a enregistré un PIB en croissance de 2,3 % en moyenne sur l'année. Les États-Unis – où l'épidémie s'est peu à peu intensifiée, entraînant la mise en place de restrictions locales – et le Japon – bien que relativement épargné – ont en revanche connu une chute du PIB de - 3,5 % et - 4,7 % respectivement. De même, et de façon plus marquée, le PIB a diminué de 6,7 % en moyenne dans la zone euro, laquelle a connu deux vagues épidémiques, au printemps et à l'automne, et instauré des restrictions nationales strictes. Dans la plupart des pays, la consommation des ménages a souffert des mesures limitant les déplacements et la consommation des ménages ; la production des branches du commerce, des services de transport et de l'hébergement-restauration ont été particulièrement affectées.

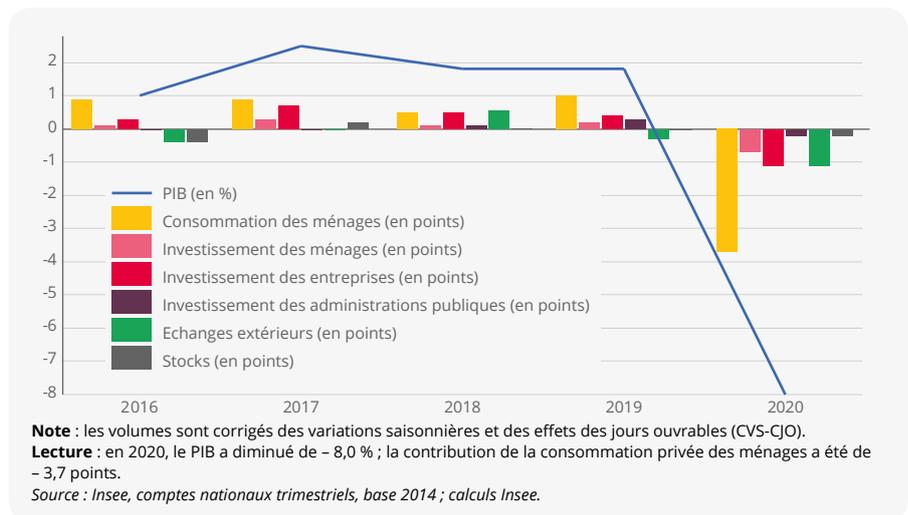
En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro

Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à - 8,0 % en 2020¹ ► **figure 1**. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (- 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (- 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement - 9,8 % et - 10,8 %). Tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages², de - 3,7 points : les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec – entre autres – la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels », des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien

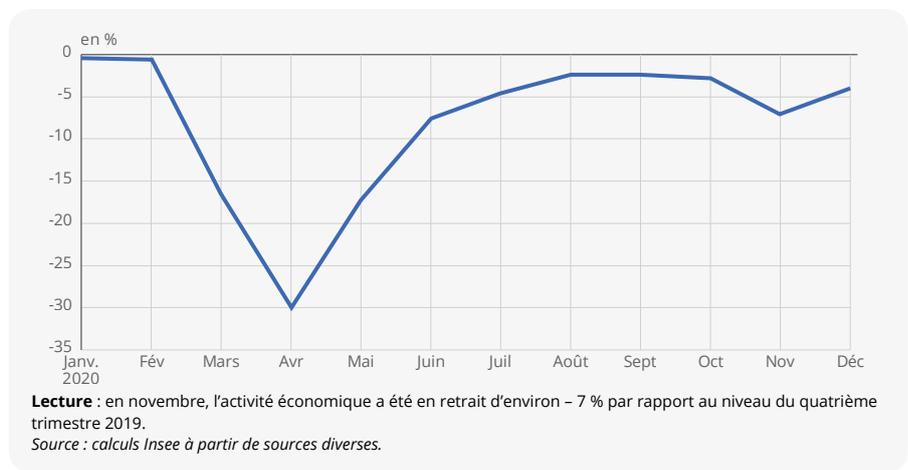
que, de manière inhabituelle, la baisse de l'investissement n'ait guère été amplifiée par rapport à celle de l'activité, ce poste contribue à hauteur de - 2,1 points à la chute du PIB – l'investissement des entreprises contribuant plus que celui des ménages et que celui des administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs suit, à - 1,1 point : les exportations ont en effet davantage

diminué que les importations, bien que les deux aient pâti de la situation économique dégradée de la France et de ses principaux partenaires (notamment européens). Cette forte baisse du PIB en moyenne sur l'année recouvre cependant de grandes disparités mensuelles, au gré de l'évolution de la pandémie et des mesures de restrictions ► **figure 2**. Le creux d'activité le plus marqué s'est situé au

► 1. Variations annuelles du PIB et contribution des principaux postes de la demande



► 2. Pertes d'activité mensuelles estimées, écart au quatrième trimestre 2019



1 Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.
 2 Contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait.

mois d'avril, à environ - 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019) : il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses entreprises à réduire ou cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la difficulté à instaurer massivement le télétravail. Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de - 3 % par rapport à son niveau d'avant crise. La résurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, celle-ci se situant ce mois-ci à - 7 % en écart à l'avant crise : les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail).

L'impact de la pandémie a été contrasté suivant les différentes branches d'activité

En 2020, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage baissé que la consommation privée, avec néanmoins des différences selon les branches

► **figure 3.** La chute de la valeur ajoutée a été la plus forte dans l'hébergement-restauration (- 42 %) - en lien avec les fermetures réglementaires et l'arrêt d'une grande partie du tourisme -, dans les matériels de transport (- 28 %) et les services de transport (- 23 %) - qui ont souffert de la baisse des déplacements nationaux et internationaux -, dans la construction (- 16 %) - qui a surtout été affectée pendant le premier confinement, et dans les autres services aux ménages (- 23 %) - qui regroupent les activités culturelles et sportives. Au total, les contributions les plus fortes à la baisse totale de la valeur ajoutée sont celles de l'hébergement-restauration, des services de transport et - en raison de leur poids dans la valeur ajoutée et dans le sillage de la situation économique globalement dégradée - des services aux entreprises ; chacune à hauteur d'environ - 1 point.

Avec l'utilisation massive de l'activité partielle, l'emploi a beaucoup moins baissé que l'activité économique

Après une accélération en 2019 (+ 266 100 emplois en fin d'année par rapport à la fin d'année 2018, après 171 500), l'emploi salarié privé a diminué en 2020 (- 332 300) : l'ampleur de la baisse a cependant été bien moindre (- 1,7 % par rapport à fin 2019) que pour l'activité économique. Le dispositif d'activité

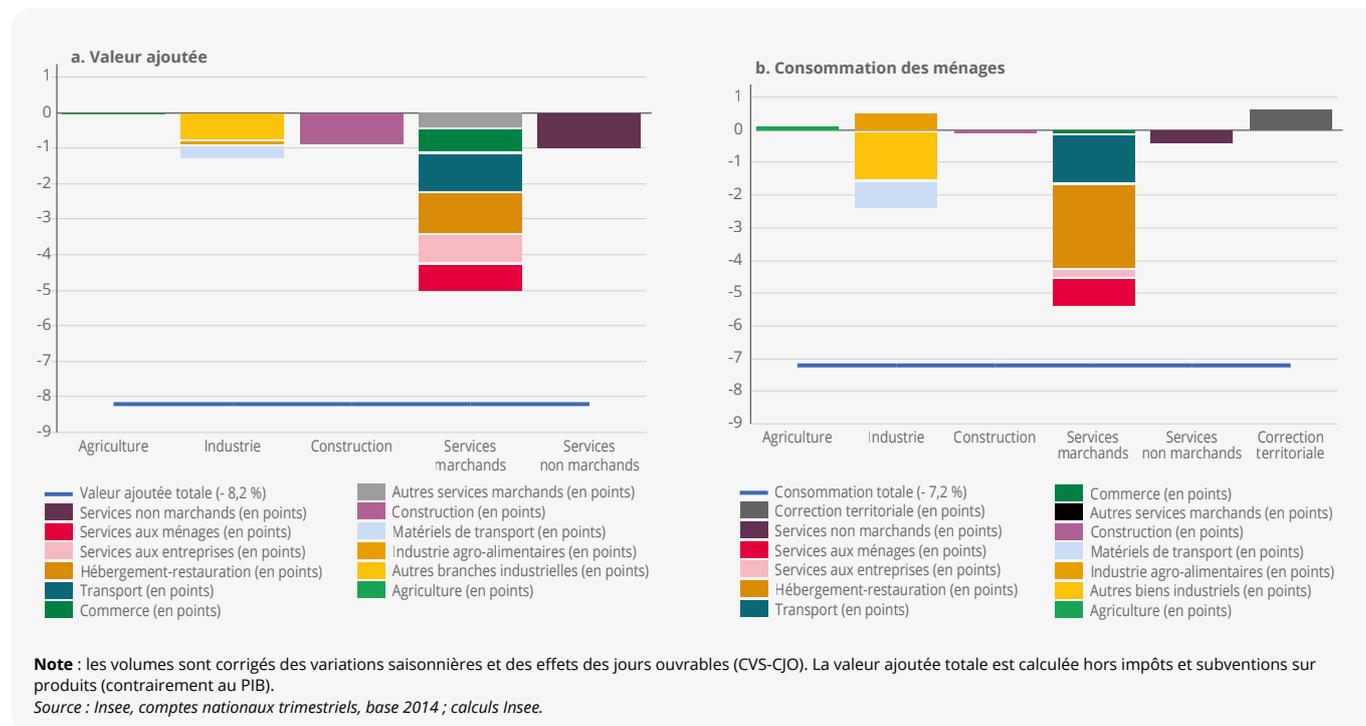
partielle, considérablement renforcé dès le début de la crise sanitaire, a été massivement utilisé par les entreprises afin de conserver une grande partie de leurs salariés empêchés de travailler : en avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi été concernés³.

Le taux de chômage a connu des mouvements contraires et atypiques en 2020 : le contexte des deux confinements a en effet rendu difficiles, voire impossibles, les démarches de recherche active d'emploi, affectant par conséquent la mesure du taux de chômage⁴. Ces effets « en trompe l'œil » expliquent la baisse du taux de chômage au deuxième trimestre et en partie la baisse survenue également au quatrième trimestre : le taux de chômage s'y est situé à 8 % de la population active, soit quasiment le même niveau qu'un an auparavant (après 8,1 % fin 2019).

En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises ont été préservés, grâce aux mesures de soutien

Après une évolution particulièrement dynamique en 2019 (+ 3,4 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé plus modérément en 2020 (+ 1,0 %). D'une part, la masse salariale a diminué (- 4,1 %, conséquence des destructions d'emploi et de la mise au chômage partiel de nombreux salariés). C'est aussi le cas des revenus de la propriété

► 3. Variation annuelle et contribution des branches en 2020



3 Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

4 Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

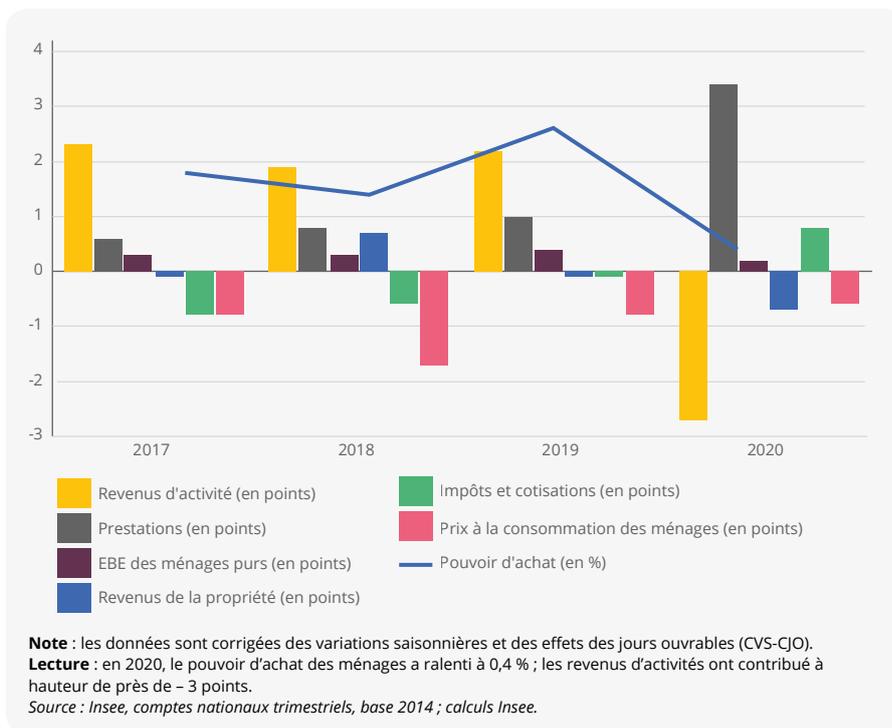
(- 12,6 %) – reflétant en particulier le recul des dividendes versés. Cependant, les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), ainsi que les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, RSA, impôts) ont permis au revenu des ménages de globalement résister. Les prestations sociales ont ainsi augmenté de 9,5 %, tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué à - 3,6 %. Le fonds de solidarité a notamment limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (- 0,6 %). Par ailleurs, le déflateur de la consommation des ménages a ralenti avec l'inflation en 2020, à + 0,6 % après + 0,8 %. Finalement, le pouvoir d'achat a fortement ralenti à 0,4 %, après 2,6 % ► **figure 4** ; tandis que le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est maintenu (0,0 %).

Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a chuté de 8,5 %. Le taux de marge a certes baissé lui aussi, mais dans une moindre mesure, à 31,7 % (après 33,4 % en 2019), soutenu par les dispositifs de soutien mentionnés précédemment (fonds de solidarité notamment et chômage partiel). Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé entre 2015 et 2018, après avoir temporairement augmenté en 2019 sous l'effet principalement de l'enregistrement du CICE. ●

Auteur :

Aliette Cheptitski (Insee)

► **4. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contribution de ses principaux déterminants**



Le recul de l'emploi régional dû au repli de l'emploi industriel et du tertiaire marchand

En 2020, dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié total recule de 0,6 % (après + 1,3 % en 2019 et + 1,0 % en 2018). Ce repli fait suite à dix années de hausse continue. La baisse est moins marquée qu'en France (- 1,1 %). L'emploi recule dans le tertiaire marchand, notamment dans l'intérim, et dans l'industrie, après plusieurs années de hausse. En revanche, il augmente dans les secteurs de la construction et du tertiaire non marchand.

En 2020, dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié total recule de 0,6 % et atteint 1,46 million d'emplois en fin d'année. Il fléchit pour la première fois depuis 2009, après une hausse de 1,3 % en 2019 et de 1,0 % en 2018. En lien avec la première période de confinement, l'emploi recule fortement au 1^{er} trimestre (- 2,1 %) et se replie à nouveau au 2^e trimestre (- 0,4 %). Il rebondit ensuite de 1,6 % au 3^e trimestre et de 0,3 % au 4^e trimestre. En 2020, le recul de l'emploi est cependant moins élevé dans la région qu'au niveau national (- 1,1 %) ► **figure 1**. L'emploi privé recule (- 1,2 %) tandis que l'emploi public s'accroît (+ 1,7 %).

Le recul de l'emploi est principalement supporté par la Loire-Atlantique (- 0,8 %, après + 1,9 % en 2019) et, dans une moindre mesure au regard de son poids relatif, par le Maine-et-Loire (- 0,8 %). L'emploi baisse également en Mayenne (- 0,6 %), plus faiblement dans la Sarthe (- 0,3 %) et en Vendée (- 0,2 %) ► **figure 2**.

L'emploi industriel baisse après quatre années de hausse

Après quatre années de hausse, l'emploi industriel régional recule de 1,3 %, moins qu'au niveau national (- 1,8 %). La baisse varie selon les départements : de - 0,7 % en Loire-Atlantique à - 2,1 % dans la Sarthe. L'emploi diminue dans les secteurs de fabrication de biens d'équipements (- 2,5 %), des autres branches industrielles (- 1,9 %) et des matériels de transport (- 1,6 %), moins cependant qu'au niveau national. Il est stable dans le secteur de l'énergie, l'eau, les déchets, la cokéfaction et le raffinage alors qu'il diminue en France. En revanche, il progresse

faiblement dans l'industrie agroalimentaire (+ 0,3 %), alors qu'il fléchit en France dans ce secteur (- 0,3 %).

Tertiaire marchand en net recul, chute de l'intérim

L'emploi dans le tertiaire marchand hors intérim baisse de 1,4 % en 2020, le repli est moins sensible qu'en France (- 2,4 %). Il recule nettement en Maine-et-Loire (- 2,8 %) et dans la Sarthe (- 2,2 %). Il diminue plus faiblement en Mayenne (- 1,4 %), en Loire-Atlantique (- 1,0 %) et est presque stable en Vendée (- 0,3 %). Dans la région, l'emploi chute dans l'hébergement-restauration (- 8,5 %, avec 4 110 emplois perdus en 2020) et dans les services aux ménages (- 6,9 %). La baisse est plus modérée dans les services immobiliers (- 1,1 %), les services financiers (- 0,8 %) et les services aux entreprises (- 0,5 %). Dans tous ces secteurs, le repli de l'emploi au niveau régional est moins fort qu'au niveau national, excepté pour les services aux ménages (- 4,9 % en France). En revanche, l'emploi augmente dans le commerce (+ 0,3 %), les transports (+ 0,3 %) et l'information et communication (+ 2,3 %), alors qu'il recule dans tous ces secteurs au niveau national.

Après une hausse en 2019 (+ 2,8 %), l'intérim régional chute davantage qu'en France (- 7,1 % contre - 5,3 %) ► **figure 3**. La baisse est supportée quasi intégralement par la Loire-Atlantique (- 14,9 %, soit 4 360 postes sur les 4 630 postes perdus dans la région). Elle est plus modérée en Vendée (- 5,0 %). Enfin, l'intérim progresse faiblement dans la Sarthe (+ 0,8 %), en Maine-et-Loire

(+ 1,1 %) et un peu plus en Mayenne (+ 1,9 %).

Le tertiaire non marchand en hausse

L'emploi augmente dans le tertiaire non marchand : + 1,4 % dans la région, soit plus qu'au niveau national (+ 0,8 %), en particulier en raison de la progression du secteur des activités pour la santé humaine (+ 3,9 %). Les secteurs de l'enseignement (+ 1,3 %) et de l'administration publique (+ 0,8 %) progressent également. La hausse est plus timide dans le secteur de l'hébergement médico-social et social (+ 0,4 %).

Construction en hausse, mais moins dynamique qu'en France

La construction gagne encore des emplois en 2020 ► **figure 4**. Cependant, même si la progression accélère dans la région (+ 1,8 % en 2020, après + 1,6 % en 2019), elle reste moins élevée qu'en France (+ 2,2 % en 2020). L'emploi dans la construction est dynamique en Maine-et-Loire (+ 2,4 %). Il progresse également dans la Sarthe et en Vendée (+ 2,0 %). Enfin, il augmente plus légèrement en Loire-Atlantique (+ 1,5 %) et en Mayenne (+ 1,1 %). ●

Auteur :

Charles Battesti (Insee)

Avertissement

L'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge du dispositif.

► 1. Emploi salarié total par secteur d'activité

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2020 (en milliers)	Glissement annuel				en %	
		Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2019/2014 ¹			
		Pays de la Loire	Pays de la Loire	France hors Mayotte	Pays de la Loire	France hors Mayotte	
Agriculture	27,6	- 1,5	0,1	0,9	1,6		
Industrie	252,6	- 1,3	- 1,8	0,9	- 0,2		
Industrie agro-alimentaire	62,9	0,3	- 0,3	1,2	1,0		
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	17,1	0,0	- 0,3	0,1	- 0,1		
Biens d'équipement	33,7	- 2,5	- 2,6	0,6	- 0,7		
Matériels de transport	30,2	- 1,6	- 2,9	3,0	- 0,5		
Autres branches industrielles	108,6	- 1,9	- 2,3	0,3	- 0,6		
Construction	91,8	1,8	2,2	0,6	0,8		
Tertiaire marchand	658,2	- 1,9	- 2,6	2,6	1,7		
Commerce	182,6	0,3	- 1,0	1,1	0,8		
Transports	75,3	0,3	- 0,8	1,8	0,9		
Hébergement - restauration	44,3	- 8,5	- 11,2	2,8	2,6		
Information - communication	38,5	2,3	- 0,5	4,5	2,5		
Services financiers	46,5	- 0,8	- 1,1	1,1	0,6		
Services immobiliers	11,0	- 1,1	- 1,8	2,5	1,2		
Services aux entreprises hors intérim	135,0	- 0,5	- 1,1	3,7	2,5		
Intérim	60,4	- 7,1	- 5,3	9,9	6,9		
Services aux ménages	64,5	- 6,9	- 4,9	0,2	- 0,2		
Tertiaire non marchand	433,2	1,4	0,8	0,3	0,1		
Total	1 463,3	- 0,6	- 1,1	1,5	0,9		

¹ : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité dans les Pays de la Loire

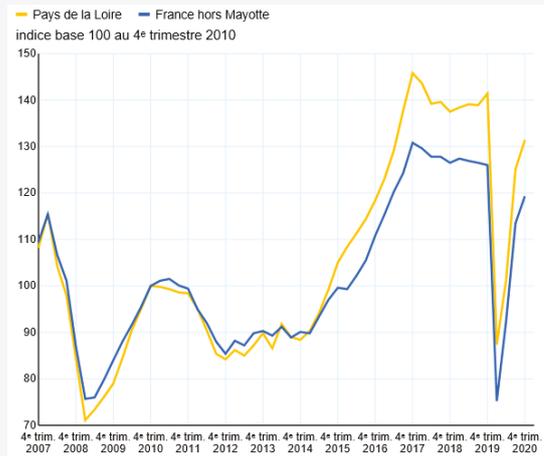
	Emploi au 31/12/2020 (en milliers)	Glissement annuel						en %	
		Glissement annuel							
		Agri-culture	Indus-trie	Const-ruktion	Terti-aire marchand	dont Intérim	Tertiaire non mar-chand	Total	
Loire-Atlantique	597,0	- 0,3	- 0,7	1,5	- 2,3	- 14,9	1,4	- 0,8	
Maine-et-Loire	303,2	- 1,6	- 1,3	2,4	- 2,4	1,1	1,0	- 0,8	
Mayenne	113,6	2,9	- 1,7	1,1	- 1,0	1,9	0,2	- 0,6	
Sarthe	200,3	2,2	- 2,1	2,0	- 1,8	0,8	2,4	- 0,3	
Vendée	249,3	- 6,0	- 1,3	2,0	- 0,8	- 5,0	1,7	- 0,2	
Pays de la Loire	1 463,3	- 1,5	- 1,3	1,8	- 1,9	- 7,1	1,4	- 0,6	

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

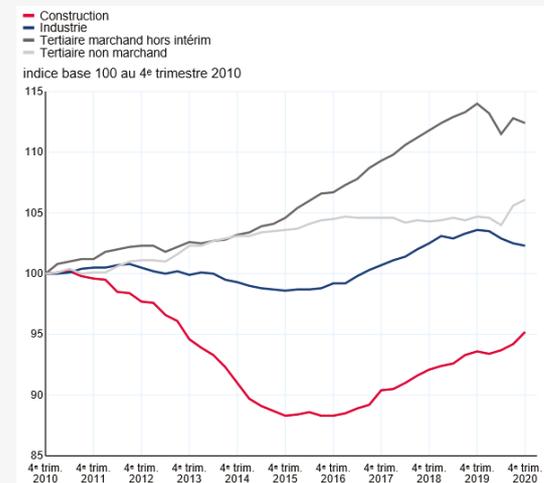
► 3. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. **Champ** : emploi intérimaire en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité dans les Pays de la Loire



Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

► Méthodologie

Auparavant, les **estimations trimestrielles d'emploi**, publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand – hors agriculture et activités des particuliers employeurs – en France métropolitaine. Depuis 2018, le champ des estimations localisées est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les **estimations trimestrielles** régionales et départementales sont construites selon une méthodologie identique à celle employée au niveau national : les évolutions trimestrielles sont calculées à partir de données administratives, qui sont ensuite recalées pour chaque zone géographique sur les estimations annuelles au 31 décembre.

La source principale des évolutions d'emploi provient de la statistique établie par les Urssaf à partir des déclarations des établissements versant des cotisations sociales. En ce qui concerne l'**emploi intérimaire**, l'indicateur est élaboré par la Dares (ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion), à partir des déclarations mensuelles des entreprises de travail temporaire adressées à Pôle emploi.

Forte hausse de la demande d'emploi, explosion du chômage partiel

Alors que l'année 2019 s'est achevée sur une baisse du taux de chômage et de la demande d'emploi dans les Pays de la Loire, l'année 2020 est marquée par une crise sanitaire qui entraîne une forte hausse de la demande d'emploi et une baisse en « trompe-l'œil » du taux de chômage. Avec un taux de 6,7 % fin 2020, les Pays de la Loire se situent au troisième rang des régions ayant le plus faible taux de chômage derrière la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté. Le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A et A, B et C) est en forte hausse. Le recours au chômage partiel explose.

Une baisse en « trompe-l'œil » du taux de chômage

Après une baisse en 2019 (- 0,3 point), le taux de chômage dans les Pays de la Loire recule de nouveau en 2020 ► **figure 1**. Il s'établit à 6,7 % de la population active au 4^e trimestre 2020. La baisse sur un an du taux de chômage régional (- 0,1 point) est identique à celle de la France hors Mayotte ► **figure 2**.

Fin 2020, les Pays de la Loire affichent le plus faible taux de chômage derrière la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté. Il est inférieur de 1,3 point au taux national (8,0 %) ► **figure 3**.

Cette baisse est néanmoins à relativiser compte tenu des mesures de restrictions liées à la crise sanitaire. Elle résulte en effet d'un fort recul du nombre de personnes sans emploi se déclarant disponibles ou en recherche active d'emploi pendant les périodes de confinement. Les mesures de restrictions ont fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi (pour les personnes sans emploi dont le secteur d'activité privilégié est à l'arrêt par exemple), ainsi que la disponibilité des personnes (contraintes de garde d'enfant par exemple). Au total, le chômage au sens du BIT est donc plus faible pendant les périodes de confinement, sans que cela ne traduise une amélioration du marché du travail.

Demandeurs d'emploi : une hausse de 34,7 % de la catégorie A au 1^{er} semestre

Dans les Pays de la Loire, les effets de la crise sanitaire se font essentiellement sentir lors du premier confinement. Entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020, le nombre de personnes sans emploi inscrites à Pôle emploi et tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégorie A) est en forte hausse de 34,7 % (soit + 56 950 demandeurs d'emploi), contre

+ 24,0 % pour la France entière. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie B baisse de 4,0 % et celui de catégorie C de 27,5 %. Le basculement des catégories B et C vers la catégorie A s'opère avec la non reconduction des contrats de courtes durées (CDD) et d'intérim. Les évolutions au niveau départemental se situent entre + 28,2 % dans la Sarthe et + 41,9 % en Vendée pour la catégorie A. La demande d'emploi en catégorie A augmente pour tous les publics durant cette période : + 51,2 % pour les moins de 25 ans, + 35,6 % pour la tranche des 25 à 49 ans et + 22,2 % pour les 50 ans et plus (contre respectivement + 33,7 %, + 25,5 % et + 16,0 % pour la France entière).

La très forte augmentation des demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans est liée au fait que les jeunes en emploi sont plus souvent titulaires d'un contrat court. Elle est due également au fort ralentissement des entrées en formation pendant le premier confinement, et au positionnement des jeunes sur des métiers particulièrement affectés par les mesures de restrictions (métiers de l'hôtellerie-tourisme et du commerce). Les jeunes sont également moins présents dans des métiers prioritaires pendant la crise (services à la personne et activités de services administratifs et de soutien à l'entreprise). Au troisième trimestre 2020, après la fin du premier confinement, la diminution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (ensemble et moins de 25 ans) est symétriquement plus forte au sein des départements ayant connu les plus fortes hausses au trimestre précédent.

En 2020, 13 500 demandeurs d'emploi supplémentaires en catégorie A

En évolution annuelle, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 8,2 % en 2020 pour atteindre

177 430 demandeurs d'emploi, après une baisse de 0,5 % en 2019 ► **figure 4**. L'activité réduite de catégorie B diminue de 4,0 % sur un an, après une baisse de 5,0 % en 2019. Il en est de même pour la catégorie C qui est en forte baisse de 27,5 %, après une baisse de 2,9 % en 2019.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, soit l'ensemble des trois catégories A, B et C, augmente de 4,7 % en 2020 pour atteindre 326 300 demandeurs d'emploi, après une diminution de 2,0 % en 2019. La hausse est moins prononcée au niveau national (+ 4,5 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, ou demandeurs d'emploi de longue durée est en très forte hausse (+ 10,1 %, après - 2,1 % en 2019), et atteint 163 390 demandeurs d'emploi. Il représente ainsi la moitié de l'ensemble des demandeurs d'emploi A, B, C.

Explosion du recours au chômage partiel

Face à l'ampleur de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le dispositif de chômage partiel a été élargi. Avec 115 millions d'heures consommées dans la région en 2020, le recours au chômage partiel augmente très fortement de 24 000 % par rapport à l'année précédente. Le recours au chômage partiel augmente dans le commerce (+ 79 000 %), le tertiaire (+ 67 000 %), la construction (+ 61 000 %) et l'industrie (+ 9 000 %). En 2020, 1,4 milliard d'euros ont été versés pour les Pays de la Loire, dont 47,6 % pour la Loire-Atlantique, 18,2 % pour le Maine-et-Loire, 16,9 % pour la Vendée, 11,4 % pour la Sarthe et 5,6 % pour la Mayenne. ●

Auteur :

Éric Craipeau (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

► 1. Taux de chômage

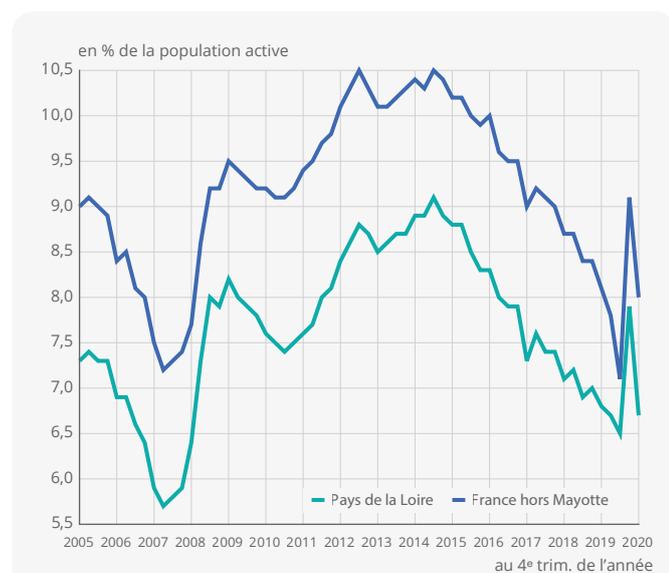
	en % de la population active					Évolution 2020 T4 / 2019 T4 (en points de %)
	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4 (p)	
Loire-Atlantique	6,6	6,5	6,3	7,8	6,7	0,1
Maine-et-Loire	7,4	7,2	6,9	8,4	7,2	-0,2
Mayenne	5,4	5,4	5,3	6,5	5,3	-0,1
Sarthe	8,1	7,9	7,4	9,3	7,8	-0,3
Vendée	6,3	6,2	6,2	7,3	6,2	-0,1
Pays de la Loire	6,8	6,7	6,5	7,9	6,7	-0,1
France hors Mayotte	8,1	7,8	7,1	9,1	8,0	-0,1

(p) : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, Enquête emploi et taux de chômage localisé.

► 3. Évolution trimestrielle du taux de chômage



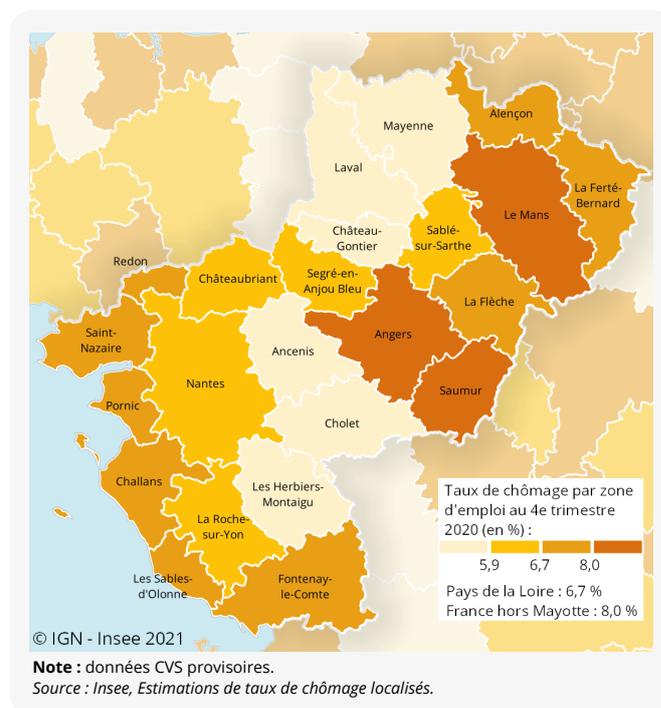
Note : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Source : Insee, Enquête emploi et taux de chômage localisé.

Avertissement

La situation des personnes sur le marché du travail a été fortement affectée depuis le début de la crise sanitaire (secteur d'activité à l'arrêt, contrainte de garde d'enfant par exemple). Pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. La baisse du chômage au sens du BIT ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.

► 2. Taux de chômage par zone d'emploi au 4^e trimestre 2020 dans les Pays de la Loire



► 4. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au 4 ^e trimestre 2020				Évolution 2020/2019 ¹	
	Cat. A, B, C	Cat. A	Cat. A, B, C (en % de l'ensemble)	Cat. A (en % de l'ensemble)	Cat. A, B, C (en %)	Cat. A (en %)
Hommes	150 180	89 570	46,0	50,5	7,0	10,4
Femmes	176 120	87 860	54,0	49,5	2,8	6,1
Moins de 25 ans	49 910	28 660	15,3	16,2	6,8	8,3
De 25 à 49 ans	197 190	103 850	60,4	58,5	4,3	8,2
50 ans ou plus	79 200	44 930	24,3	25,3	4,1	8,2
Inscrits depuis un an ou plus	163 390	nd	50,1	nd	10,1	nd
dont inscrits depuis plus de 2 ans	93 690	nd	28,7	nd	7,0	nd
Pays de la Loire	326 300	177 430	100	100	4,7	8,2
France entière	6 008 400	3 815 200	100	100	4,5	7,5

nd : données non disponibles.

¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

► Définitions

Catégories de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- catégorie A : sans emploi ;
- catégorie B : ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).

Chômeur (BIT) : au sens du Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un impact notable de la crise sur les bénéficiaires de minima sociaux

En 2020, en moyenne, 143 300 Ligériens vivent d'un minima social, soit 5 % de plus qu'en 2019. Malgré des mesures gouvernementales exceptionnelles visant à atténuer les effets de la crise, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente fortement en 2020, porté par la hausse du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active et de l'allocation aux adultes handicapés. En moyenne en 2020, 73 600 personnes bénéficient du revenu de solidarité active soit 9 % de plus que l'année précédente.

En 2020, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente de 5 %

En moyenne en 2020, 143 300 habitants des Pays de la Loire vivent d'un minima social, soit 5 % de plus qu'en 2019 (contre 4 % en France). Ils représentent 4 % de la population ligérienne. Malgré des mesures gouvernementales exceptionnelles visant à atténuer les effets de la crise, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente fortement en 2020, porté par la hausse du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). L'augmentation la plus importante a lieu en août 2020 dans la Sarthe (+ 13 % par rapport au mois d'août 2019) et en septembre dans les autres départements, l'augmentation la plus faible ayant lieu en Mayenne (+ 6 %).

Dans les Pays de la Loire, 50 % des allocataires de minima sont bénéficiaires du RSA, 40 % de l'AAH et 10 % de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Cette répartition est identique en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et dans la Sarthe. En revanche, les bénéficiaires de l'AAH sont majoritaires en Mayenne (46 %) et en Vendée (48 %), les bénéficiaires du RSA y représentent respectivement 44 % et 39 %, ceux de l'ASS 10 % et 13 %.

En 2020, le nombre de bénéficiaires est le plus élevé en novembre avec 147 000 personnes bénéficiant d'un minima social ► **figure 1**. Le nombre de bénéficiaires augmente de 7 % par rapport au même mois de l'année précédente. Sur la même période, les bénéficiaires du RSA progressent de 12 %, ceux de l'AAH de 1 % et ceux de l'ASS de 5 %. L'augmentation des bénéficiaires est donc essentiellement due aux allocataires du RSA.

Augmentation significative des bénéficiaires du RSA au second semestre 2020

En moyenne en 2020, 73 600 personnes bénéficient du RSA, soit 9 % de plus que l'année précédente. En France, l'augmentation est moindre (+ 6 %) La hausse est la plus forte dans la Sarthe (+ 16 %) et en Mayenne (+ 12 %). À l'inverse, elle est la plus faible en Maine-et-Loire (+ 7 %).

Rapporté au même mois de l'année 2019, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de plus en plus entre janvier et août. La hausse atteint 14 % ► **figure 2**. Elle ralentit ensuite régulièrement jusqu'au mois de décembre où le nombre de bénéficiaires reste à un niveau supérieur de 11 % à celui de décembre 2019. L'augmentation du nombre de bénéficiaires s'accélère en avril en Vendée et, en juin et juillet dans tous les départements à cause de la chute du nombre de contrats courts et de l'intérim.

Légère augmentation des bénéficiaires de l'AAH en 2020

Dans les Pays de la Loire, le nombre d'allocataires de l'AAH augmente de 2 % en moyenne en 2020 par rapport à 2019, comme au niveau national. L'augmentation est identique dans la Sarthe et en Vendée et légèrement plus faible en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire (+ 1 %). L'augmentation est plus forte en Mayenne : + 6 % en moyenne sur l'année 2020.

Comparé aux mêmes mois de 2019, le nombre de bénéficiaires de l'AAH progresse de janvier à septembre 2020 pour atteindre 2 % ► **figure 3**. L'évolution ralentit ensuite rapidement et le nombre de bénéficiaires revient en décembre 2020 à un niveau équivalent à celui de l'année

précédente. Une accélération légère du nombre de bénéficiaires apparaît au mois de juin.

L'ASS : seule allocation qui voit son nombre de bénéficiaires baisser

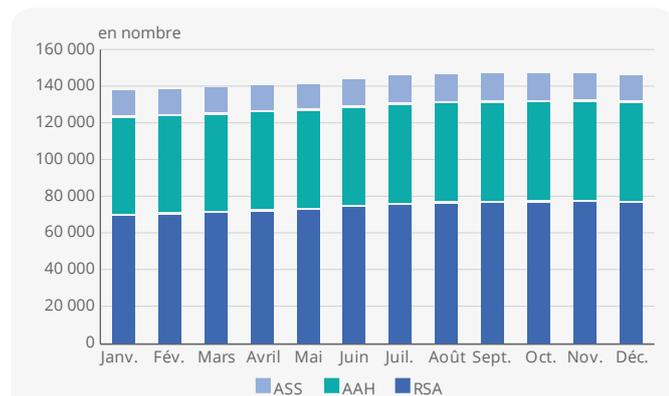
En 2020, le nombre de bénéficiaires de l'ASS, minimum social destiné aux chômeurs en fin de droits sous conditions de ressources, diminue de 2 % en moyenne par rapport à 2019 (contre - 1 % en France). La baisse est plus marquée en Vendée (- 3 %). Elle est de 2 % en Maine-et-Loire et dans la Sarthe, et de 1 % en Loire-Atlantique. En revanche le nombre de bénéficiaires est stable en Mayenne.

Le nombre de bénéficiaires est nettement inférieur à son niveau de 2019 au premier semestre 2020 ► **figure 4**. Il augmente ensuite fortement jusqu'en octobre puis l'augmentation ralentit progressivement jusqu'à la fin de l'année. En décembre 2020, le nombre de bénéficiaires reste supérieur de 1 % à son niveau de décembre 2019. ●

Auteur :

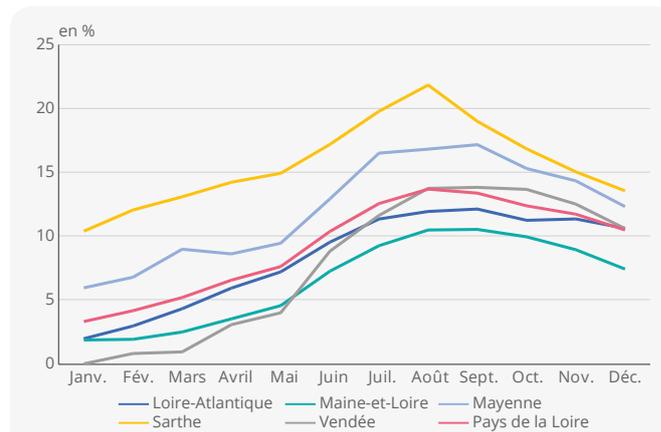
Raphaëlle Marie (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

► 1. Répartition des bénéficiaires de minima sociaux par type d'allocation dans les Pays de la Loire en 2020



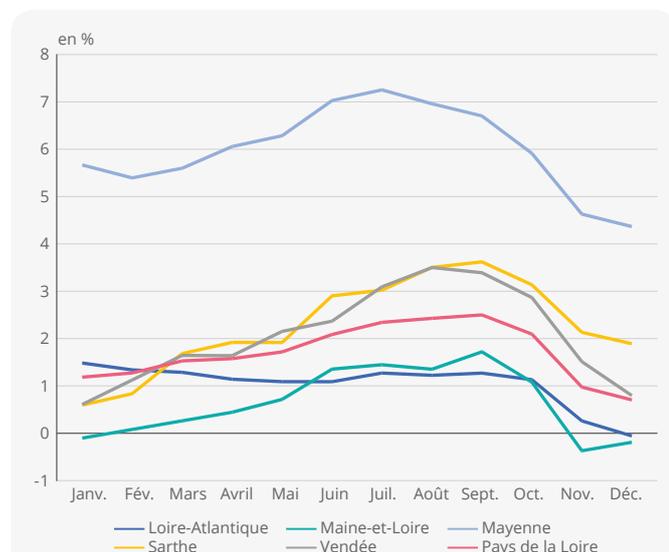
Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.
 Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, Pôle Emploi, FNA; estimations Drees pour les données provisoires.

► 2. Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA en 2020 par rapport au même mois de l'année 2019 dans les Pays de la Loire



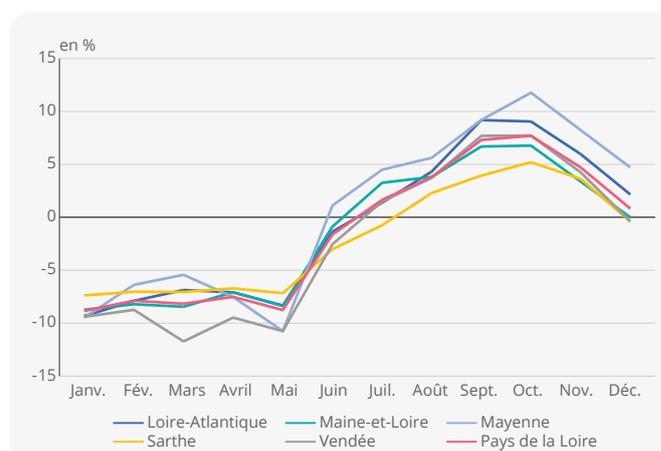
Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.
 Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; estimations Drees pour les données provisoires.

► 3. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH en 2020 par rapport au même mois de l'année 2019 dans les Pays de la Loire



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.
 Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; estimations Drees pour les données provisoires.

► 4. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'ASS en 2020 par rapport au même mois de l'année 2019 dans les Pays de la Loire



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.
 Source : Pôle Emploi, FNA.

► Méthodologie

Les minima sociaux retenus dans l'étude sont : le **revenu de solidarité active (RSA)**, l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** et l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)**. Ils représentent 85 % du nombre d'allocataires de minima sociaux.

Le **revenu de solidarité active** est une allocation qui garantit un revenu minimum. Il peut être alloué en totalité ou en complément d'autres revenus. En 2020 son montant maximum est de 564,78 euros pour une personne seule et sans enfant et de 847,17 euros pour un couple.

L'**allocation aux adultes handicapés** garantit un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

L'**allocation de solidarité spécifique** garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS (l'allocation d'assurance chômage s'arrêtant alors), sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources.

Les créations d'entreprises progressent malgré la crise sanitaire

En 2020, 34 800 entreprises sont créées dans les Pays de la Loire. Les créations d'entreprises progressent de 5,3 % malgré la crise sanitaire. Cette hausse est portée par l'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs, tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques reculent et que les créations de sociétés sont stables. Les créations s'accroissent notamment dans les transports et le commerce. Le nombre de défaillances d'entreprises chute de 42,4 % en 2020.

En 2020, 34 800 entreprises sont créées dans les Pays de la Loire : 21 300 sous le régime de micro-entrepreneur, 4 400 entreprises individuelles classiques et 9 100 sociétés ► **figure 1**. Le nombre de créations d'entreprises poursuit sa progression malgré la crise sanitaire. Il chute lors du premier confinement avant de rebondir durant l'été. Ainsi, il progresse de 5,3 % en 2020 (après + 23,7 % en 2019). Cette hausse est supérieure à celle observée au niveau national (+ 4,0 %). Comme en 2019, cette progression est relative, car elle est portée par l'essor des immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur. Les immatriculations sous ce régime progressent de 11,1 % (après + 30,6 % en 2019), soit à un rythme supérieur au niveau national (+ 9,2 %). Ainsi, en 2020, la part des micro-entrepreneurs dans le nombre total de créations continue d'augmenter (61 % après 58 % en 2019) mais reste inférieure à la France (65 %).

En revanche, les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent de 9,0 % (après + 15,5 % en 2019), soit une baisse moins marquée qu'en France (- 13,5 %). Les créations de sociétés augmentent très légèrement en 2020 alors qu'elles avaient fortement progressé en 2019 (+ 0,8 %, après + 15,1 % en 2019). Elles sont également stables en France (- 0,2 %).

Hausse dans l'ensemble des départements de la région

En 2020, le nombre de créations d'entreprises s'accroît dans tous les départements. Les créations d'entreprises sont les plus dynamiques en Mayenne (+ 21,6 %) ► **figure 2**. Elles progressent pour les sociétés et les micro-entrepreneurs (respectivement + 41,6 % et + 32,9 %) et baissent pour les entreprises individuelles classiques (- 30,4 %). Dans la Sarthe, les créations d'entreprises sont en hausse de

6,1 %, portées également par le dynamisme des créations de micro-entrepreneurs (+ 10,7 %). Les créations d'entreprises individuelles classiques augmentent très légèrement (+ 3,0 %). En Loire-Atlantique, la progression de 4,9 % est portée par le nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs (+ 8,0 %). En revanche, les créations d'entreprises individuelles classiques et de sociétés stagnent. Les créations d'entreprises augmentent au même rythme en Maine-et-Loire et en Vendée (respectivement + 3,1 % et + 3,0 %), portées par la seule augmentation des créations de micro-entrepreneurs. Dans ce dernier département, leur hausse est dynamique (+ 16,0 %) mais les créations d'entreprises individuelles classiques sont en net repli (- 30,5 %).

Les créations dynamiques dans les transports et le commerce

Les créations d'entreprises augmentent dans la plupart des secteurs d'activité, soutenues par les micro-entrepreneurs. Elles progressent le plus fortement dans le secteur regroupant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration (+ 10,9 %, soit + 900 créations). Les créations y sont portées par les immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur (+ 26,4 %) tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques et de sociétés sont en repli ► **figure 3**. En particulier, les immatriculations restent dynamiques dans les transports (+ 18,4 %, soit + 400 créations), soutenues par les activités de livraison à domicile. Elles progressent dans le commerce (+ 8,7 %, soit + 400 créations), portées par l'envol de la vente à distance. Les créations sont également dynamiques dans l'industrie (+ 9,4 %, soit + 200 créations) malgré la chute des créations d'entreprises individuelles

classiques (- 52,4 %) et des sociétés (- 14,6 %).

Elles augmentent plus modérément dans les services aux entreprises (+ 5,9 %, soit + 700 créations) soutenues par les hausses de créations de micro-entrepreneurs comme de sociétés. Elles progressent légèrement dans la construction (+ 3,0 %, soit + 100 créations) en dépit de la chute des créations d'entreprises individuelles classiques (- 76,2 %).

Les créations diminuent légèrement dans les services aux particuliers (- 1,1 %, soit - 100 créations), en lien avec la baisse des immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur.

Le nombre de défaillances chute

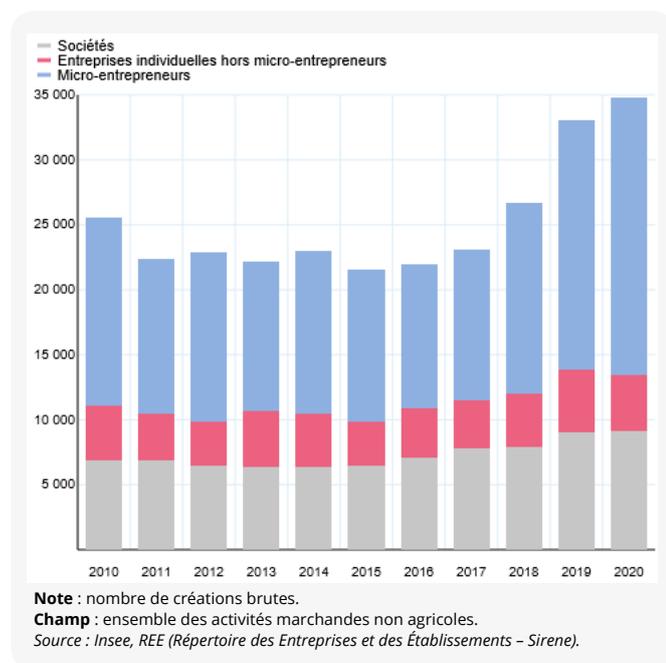
Dans les Pays de la Loire, le nombre de défaillances d'entreprises chute en 2020 du fait des reports de dossiers et des mesures de préservation mises en place. Il pourrait augmenter fortement à la sortie de la crise. Il diminue de 42,4 %, passant de 2 200 défaillances enregistrées en 2019 à 1 300 en 2020 ► **figure 4**. Le recul est important aussi en France (- 38,9 %). Cette baisse concerne tous les départements de la région. Les défaillances diminuent fortement en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et en Mayenne (respectivement - 43,3 %, - 44,0 % et - 40,0 %) et encore davantage en Vendée (- 49,9 %). Elles reculent dans une moindre mesure dans la Sarthe (- 28,1 %).

Les défaillances diminuent dans tous les secteurs. Elles baissent fortement dans la construction (- 47,5 %), dans l'ensemble regroupant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration (- 44,9 %), et dans les services aux particuliers (- 42,3 %). Le repli est moins marqué dans les services aux entreprises (- 36,0 %) et l'industrie (- 32,9 %). ●

Auteur :

Guillaume Coutard (Insee)

► 1. Créations d'entreprises dans les Pays de la Loire

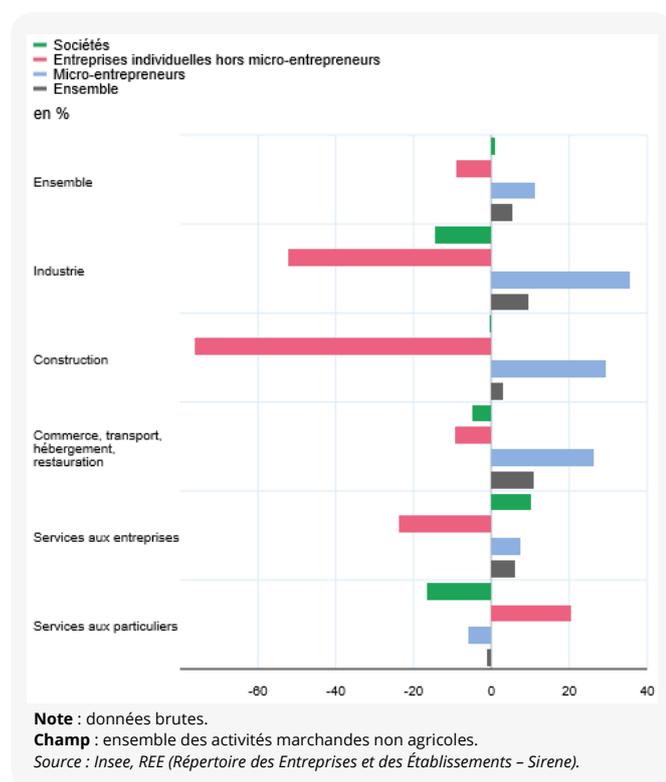


► 2. Créations d'entreprises par département

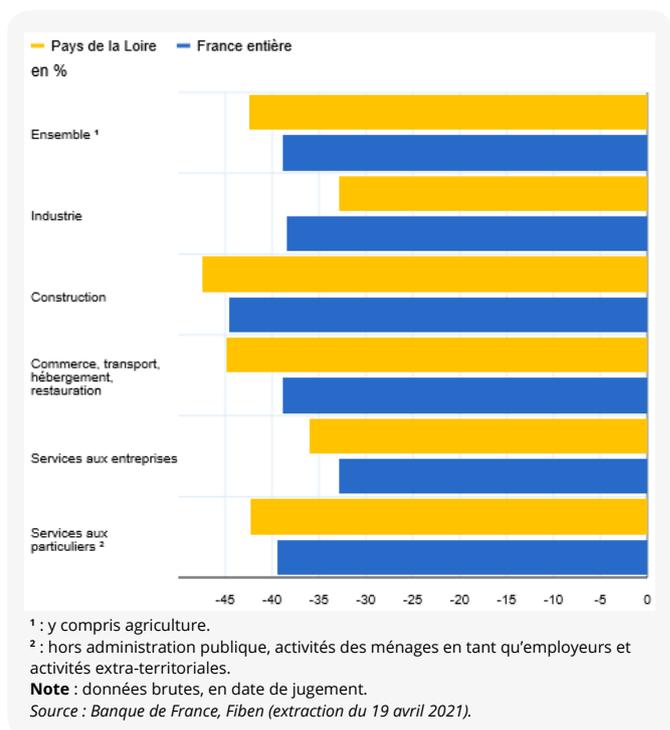
	en %			Créations en 2020 (en nombre)	
	Sociétés	Entreprises individuelles (hors micro-entrepreneurs)	Régime de micro-entrepreneur	2020	Évolution 2020/2019
Loire-Atlantique	-0,2	-0,2	8,0	16 395	4,9
Maine-et-Loire	-4,2	-5,2	9,3	6 733	3,1
Mayenne	41,6	-30,4	32,9	2 411	21,6
Sarthe	-2,5	3,0	10,7	3 761	6,1
Vendée	-3,3	-30,5	16,0	5 526	3,0
Pays de la Loire	0,8	-9,0	11,1	34 826	5,3
France entière	-0,2	-13,5	9,2	848 164	4,0

Note : données brutes.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene).

► 3. Évolution par secteur du nombre de créations d'entreprises entre 2019 et 2020 dans les Pays de la Loire



► 4. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2019 et 2020



La crise sanitaire provoque une très forte détérioration du solde commercial

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, les exportations des entreprises ligériennes se contractent très fortement (- 23,5 %, après un très léger recul en 2019 de - 0,7 %). Les importations diminuent également, mais de façon moins marquée (- 16,7 %, après 2,1 % de croissance en 2019). Le déficit du commerce extérieur régional se détériore ainsi de 515 millions d'euros et s'établit à 6,3 milliards d'euros, après 5,8 milliards en 2019. C'est le déficit le plus élevé depuis 2017.

Le montant des échanges commerciaux de la région, hors matériel militaire, chute fortement (- 19,7 %) et s'établit à 39,8 milliards d'euros. Les Pays de la Loire représentent 4,0 % des exportations de la France (contre 4,4 % en 2019) et 4,6 % des importations (contre 4,8 % en 2019). Cette évolution est un effet conjugué de la chute très nette des exportations, qui s'établissent à 16,7 milliards d'euros, contre 21,9 milliards en 2019, ainsi que d'une baisse légèrement moins forte des importations, qui s'élèvent à 23,0 milliards d'euros, contre 27,7 milliards en 2019
► **figure 1.**

Le poids de la Loire-Atlantique diminue, représentant la moitié des importations de la région et seulement 41 % des exportations ► **figure 2.** Le Maine-et-Loire est quant à lui le département qui résiste le mieux à la crise avec une baisse de 9,1 % de ses importations et de 12,7 % de ses exportations.

Diminution des exportations aéronautiques et navales

La crise sanitaire provoque une très forte baisse des exportations au départ de la région, notamment pour le secteur des produits de la construction aéronautique et spatiale. Ce dernier est particulièrement touché avec une chute de ses livraisons de 67,6 % (957 millions d'euros en 2020, contre 2,9 milliards en 2019). Les exportations du secteur des navires et bateaux (en particulier la plaisance), autre fleuron de la région, diminuent de 37,5 % à 1,3 milliard d'euros en 2020, après 2,1 milliards en 2019. De la même façon, les exportations de produits pétroliers raffinés et coke s'effondrent de 62,7 %, pour s'établir à 295 millions d'euros
► **figure 3.** La suspension de l'activité de la raffinerie de Donges dès la fin du

mois de novembre 2020, en raison de la baisse de la consommation de carburant, et de stocks très importants de produits pétroliers sur le marché international explique en grande partie cette baisse.

A contrario, les exportations de produits laitiers et glaces et de produits de la culture et de l'élevage augmentent respectivement de 10,9 % et 7,5 %. Ces deux secteurs figurent aux 3^e et 4^e rangs des soldes excédentaires ligériens, derrière les navires et bateaux et les machines agricoles et forestières.

Forte baisse des importations, mais dans une moindre proportion

L'année 2020 est marquée par la chute spectaculaire des importations d'hydrocarbures naturels (- 46,6 % soit une baisse de 2,1 milliards d'euros). Ce repli est lié à une baisse des importations en volume conjuguée à la chute des cours du pétrole (- 36,4 % par rapport à 2019). Les importations baissent également pour les matériels de transport, tirées par la chute des importations de produits de la construction aéronautique et spatiale (- 38,0 %), les produits de la construction automobile (- 19,1 %) et les équipements pour automobiles (- 20,1 %).

À l'inverse, les importations augmentent pour les produits de l'industrie textile (+ 54,7 %), pour les achats de composants et cartes électroniques (+ 22,0 %), ainsi que pour les ordinateurs et équipements périphériques (+ 14,1 %).

Hausse des importations en provenance de Chine malgré une baisse d'ensemble

En 2020, les pays de l'Union Européenne restent les principaux partenaires des

entreprises ligériennes ► **figure 4.** Ils sont destinataires de 54,0 % des exportations et à l'origine de 53,4 % des importations de la région, soit respectivement 8,1 points et 1,2 point de moins qu'en 2019.

Les États-Unis demeurent la seconde destination à l'export, notamment grâce au secteur des matériels de transport et plus particulièrement des navires et bateaux (activité croisière).

À l'import, la Chine assoit sa position de second partenaire de la région. Les approvisionnements en provenance de la Chine augmentent de 6,0 % alors que les importations totales baissent de 16,7 %. Cette évolution est notamment portée par les produits de l'industrie textile (+ 346 %) ainsi que les ordinateurs et équipements périphériques (+ 40 %). Globalement, ils représentent 10,0 % du total des importations de la région en 2020 (contre 7,9 % en 2019).

Forte contraction des échanges avec le Royaume-Uni

Après une hausse de 27,9 % en 2019, les importations en provenance du Royaume-Uni baissent fortement en 2020 (- 33,7 %), en particulier dans le secteur des matériels de transport (- 52,8 %).

Parallèlement, les exportations chutent dans une moindre proportion (- 23,5 %), cette baisse étant généralisée à tous les secteurs.

La région des Pays de la Loire réalise cependant son principal excédent avec le Royaume-Uni, notamment grâce aux industries agroalimentaires, dont la viticulture. ●

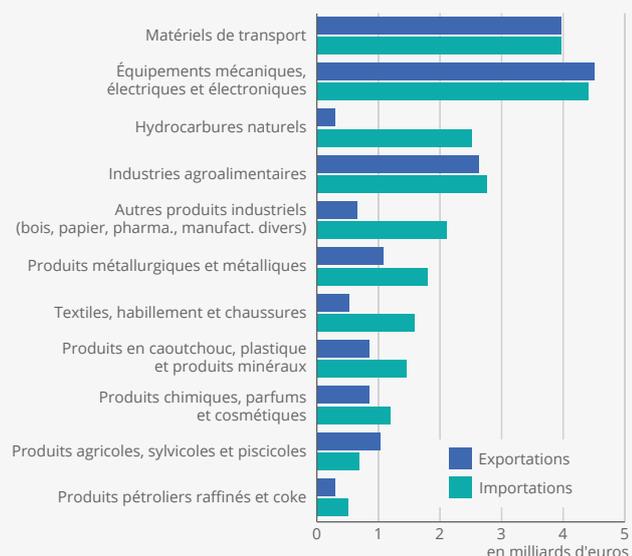
Auteur :
Philippe Saurigny (Douane)

► 1. Balance commerciale des Pays de la Loire entre 2016 et 2020



Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.
Source : Douane.

► 3. Échanges commerciaux des Pays de la Loire en 2020 par secteur



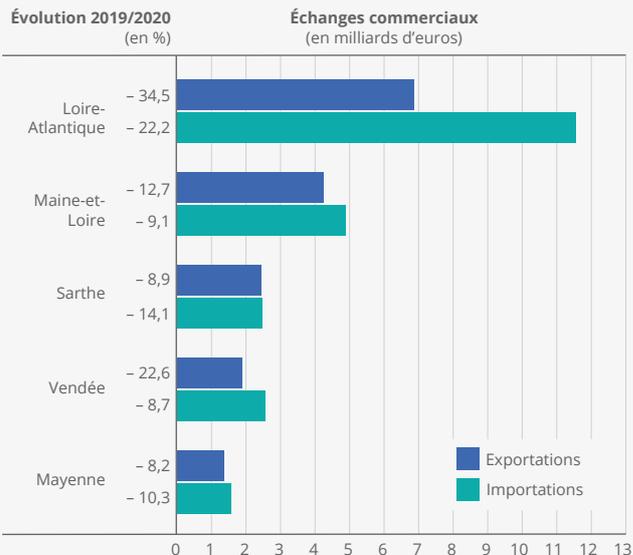
Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.
Source : Douane.

► Définitions

CAF/FAB : Les importations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures CAF (coût, assurance, fret) ; au prix du produit lui-même, sont ajoutés les frais de transport et d'assurance nécessaires à son acheminement sur le territoire. Les exportations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures FAB (franco à bord), c'est-à-dire, frais de transport jusqu'au passage en douane inclus.

Le département indiqué est celui de départ ou de destination des marchandises sauf flux particuliers (pétrole, plateforme de distribution).

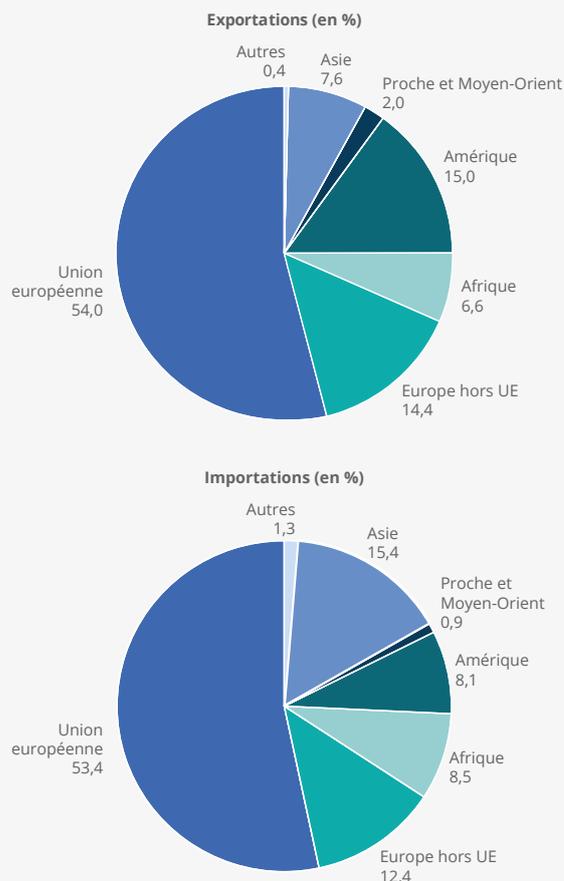
► 2. Échanges commerciaux des Pays de la Loire par département en 2020



Note : nomenclature agrégée, niveau A17.

Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.
Source : Douane.

► 4. Échanges commerciaux des Pays de la Loire en 2020 par zone partenaire



Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.
Source : Douane.

Un impact positif de la crise sur la consommation d'énergie et la qualité de l'air

En 2020, le climat particulièrement doux et la crise sanitaire font chuter les consommations de gaz et d'électricité. La production d'énergies renouvelables continue sa progression, portée par l'éolien, filière prépondérante dans la région. Les restrictions d'activité liées à la crise ont également un impact sur la qualité de l'air avec une diminution notable des polluants atmosphériques.

La douceur de l'année ainsi que la crise sanitaire font chuter les consommations d'énergie

La consommation brute d'électricité des Pays de la Loire s'élève à 26,05 TWh en 2020 ► **figure 1**. Sur un an, elle baisse légèrement moins dans la région (- 4,2 %) qu'en France métropolitaine (- 5,2 %), alors que l'exceptionnelle douceur du climat en 2020 y est comparable. Les **indices annuels de rigueur climatique** sont en effet inférieurs de 20 % aux normales et placent l'année 2020 au 1^{er} rang des années les plus chaudes, depuis le début du XX^e siècle pour la France et depuis 1959 pour la région. Le gaz est une forme d'énergie dont l'usage est plus sensible aux évolutions climatiques. Avec 22,24 TWh pour l'année 2020, la consommation régionale brute de gaz chute de 9,4 % par rapport à 2019. Cette baisse est plus marquée dans la région qu'en **France continentale** (2,3 points d'écart). À la douceur de l'année, s'ajoute le contexte sanitaire : Réseau de transport d'électricité (RTE) estime que la crise de la Covid-19 a entraîné une baisse de 3,5 % de la consommation d'électricité nationale.

Les énergies renouvelables poursuivent leur progression

En 2020, 3,65 TWh d'énergie renouvelable ont été injectés dans les réseaux publics de gaz et d'électricité des Pays de la Loire ► **figure 2**. Par rapport à 2019, la progression est spectaculaire (+ 20 %), mais la contribution de la région à la production renouvelable nationale reste modeste (3 %) en raison du faible potentiel hydro-électrique de la région. L'éolien est la filière électrique renouvelable prépondérante dans la région. Elle est à l'origine des deux tiers du **mix renouvelable régional**. Malgré une faible progression du parc cette année et grâce aux bonnes conditions météorologiques, les 2,4 TWh injectés sur le réseau (6 % de la production française) représentent une progression

annuelle de plus de 20 %. Les objectifs de développement de cette filière à horizon 2020 ne sont toutefois pas atteints pour la région (avec à peine deux tiers de la production cible), alors qu'à l'échelle nationale, les objectifs 2020 sont tenus. Pour la première fois en 2020, l'éolien devient la troisième source d'électricité en France, après le nucléaire et l'hydro-électricité. La production solaire photovoltaïque progresse également fortement : les 660 MWh injectés sur le réseau en 2020 sont supérieurs de 8 % à la production régionale de 2019. Les objectifs de production 2020 sont largement atteints par la région, avec un taux de réalisation de 114 %, tandis qu'à l'échelle nationale il est de plus de 200 %. Les injections de biométhane sur le réseau de gaz naturel sont en plein essor : + 67 % dans la région et + 79 % à l'échelle nationale. Avec 190 MWh injectés sur les réseaux de gaz en 2020, la filière reste minoritaire dans le mix renouvelable régional (5,2 %, contre moins de 2 % à l'échelle nationale). La région contribue toutefois à hauteur de 8,6 % des injections de biométhane de France continentale.

Diminution sensible des niveaux de polluants atmosphériques en lien avec les restrictions d'activité

En 2020, les différentes mesures de restriction de circulation et d'activité économique mises en place pour faire face à la propagation de la Covid-19 ont un impact sur la qualité de l'air, en particulier sur les polluants primaires émis directement dans l'atmosphère. Les concentrations en dioxyde d'azote relevées au niveau des sites urbains de mesures, représentatifs de la qualité moyenne de l'air respiré, diminuent ainsi de 15 % par rapport à 2019. Cette baisse est encore plus importante à proximité des voies de circulation (- 26 % au niveau du boulevard Victor Hugo à Nantes) ► **figure 3**. Sur la même période, les concentrations des particules en suspension de diamètre

inférieur à 10 micromètres (PM10) et inférieur à 2,5 micromètres (PM2,5) diminuent de respectivement 7 % et 5 % dans la région.

Hormis dans la Sarthe, la procédure de dépassement du seuil d'information-recommandation pour les particules PM10 est néanmoins activée le 28 mars 2020 dans la région. L'indice de qualité de l'air est ainsi qualifié ce jour de « mauvais » dans la plupart des agglomérations de la région. Ce pic de pollution concerne également une partie du Nord et de l'Ouest de la France (Bretagne, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie). Il s'explique par une importation de particules fines en provenance des pays d'Europe centrale et par les activités agricoles d'épandages (peu impactées par la restriction d'activité), le chauffage et les particules d'origine naturelle.

Le reste de l'année, suivant les villes, la qualité de l'air est de très bonne à bonne (entre 81 % et 86 % du temps) et de moyenne à médiocre (entre 14 % et 19 % du temps).

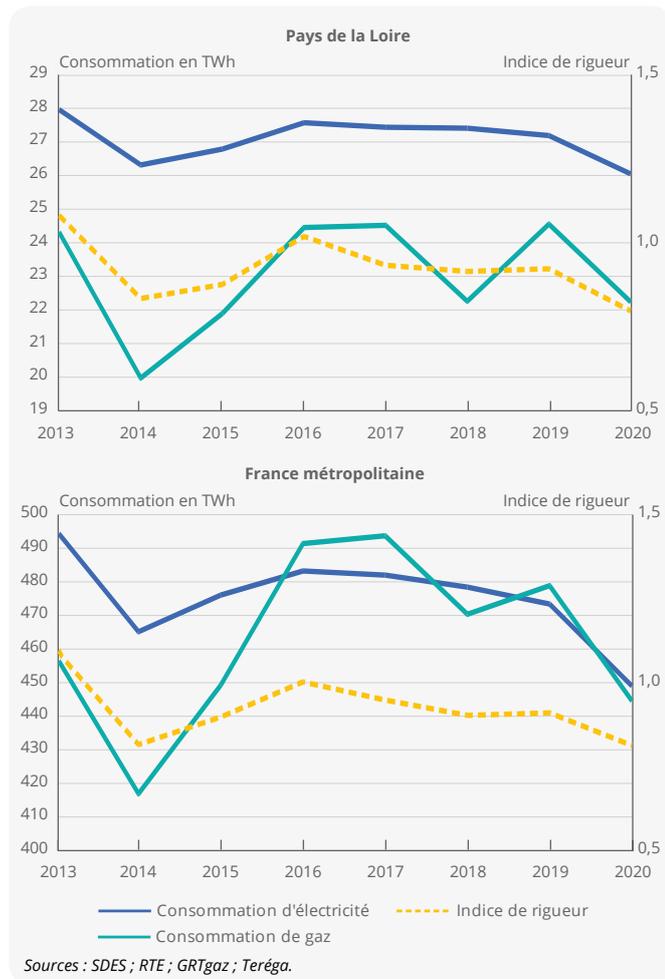
Concernant l'ozone, polluant secondaire dont la production est favorisée par l'augmentation de l'ensoleillement et des températures, il n'y a pas de différence notable par rapport aux années antérieures. La pollution par l'ozone est généralement d'ampleur régionale, voire nationale en lien avec des transports longue distance. De ce fait, les mesures de restriction d'activité ont moins d'influence sur ce polluant.

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre de la région représentent 30 MteqCO₂, soit une baisse de 9,0 % depuis 2008. Elles sont dominées par l'agriculture et le transport routier avec respectivement 28 % et 27 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) totales ► **figure 4**.

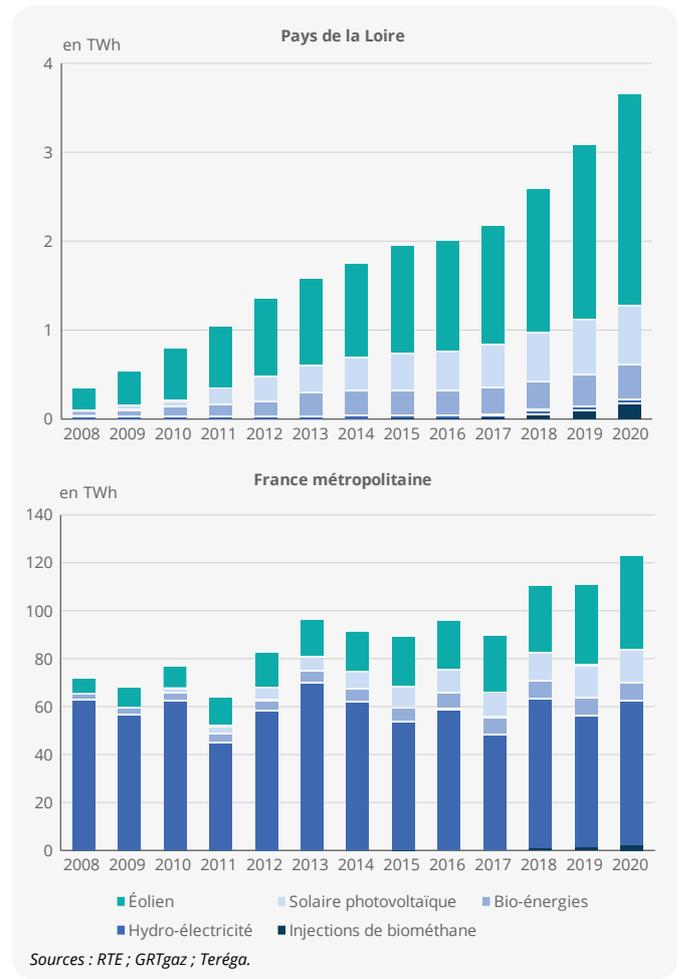
Auteurs :

Juliette Engelaere-Lefebvre (Dreal),
Arnaud Rebours et Sébastien Cibick
(Air Pays de la Loire)

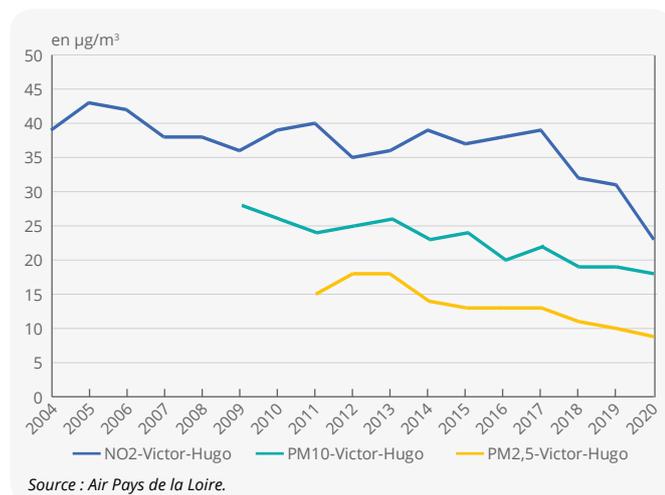
► 1. Consommation annuelle brute d'électricité et de gaz en TWh et indice de rigueur climatique



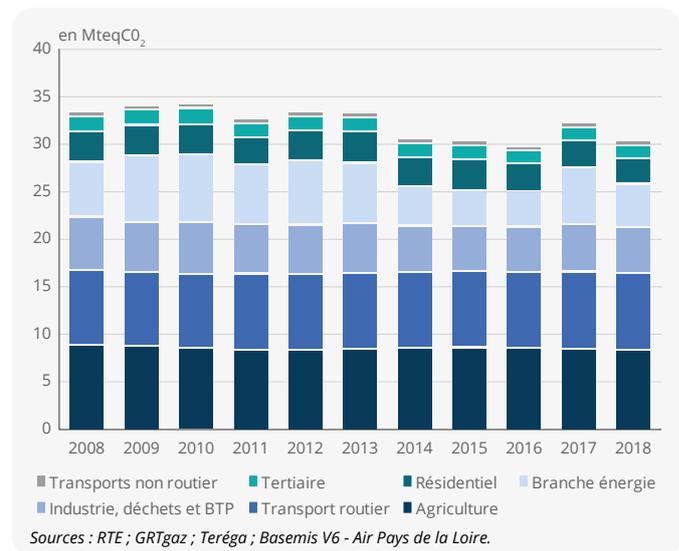
► 2. Production annuelle renouvelable injectée sur les réseaux de gaz et d'électricité



► 3. Concentrations annuelles en dioxyde d'azote (NO2), particules PM10 et PM2,5 au niveau du boulevard Victor Hugo à Nantes



► 4. Émissions de gaz à effet de serre régionales



► Définitions

TWh (Térawatt-heure) : unité de mesure d'énergie égale à 1 milliard de Kilowatt-heure.

France continentale : France métropolitaine hors Corse.

Mix renouvelable régional : répartition des différentes sources d'énergies renouvelables utilisées pour les besoins énergétiques de la région.

L'**indice de rigueur climatique** est le rapport entre un indicateur de climat observé et un indicateur de climat de référence (période trentenaire). Cet indicateur est constitué par la somme des degrés jours unifiés de l'année (écart journalier entre la température observée et 17°C).

Les objectifs régionaux de production des énergies renouvelables sont définis dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie des Pays de la Loire (SRCAE). Les objectifs nationaux de production sont suivis dans le cadre de la directive 2009/28/CE.

Forte hausse des encours de crédits en 2020

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, les encours de crédits enregistrent en 2020 dans les Pays de La Loire une nette progression de 9,2 %, comparable à la moyenne observée en France métropolitaine (+ 9,5 %). Les crédits de trésorerie sont très dynamiques (+ 47,4 %), loin devant les crédits immobiliers (+ 6,8 %) et à l'équipement (+ 5,7 %). Les crédits immobiliers restent dynamiques en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée.

Les encours de crédits distribués à la clientèle non financière dans les Pays de la Loire poursuivent leur croissance : + 9,2 % en 2020 ► **figure 1**, après + 6,6 % en 2019. Ils progressent en volume de 10,5 milliards d'euros, pour atteindre désormais 125,3 milliards d'euros. Cette accélération est comparable à celle enregistrée en France métropolitaine (+ 9,5 %). Les Pays de la Loire se maintiennent au 8^e rang des régions, derrière les Hauts-de-France (152,0 milliards d'euros) et devant la Bretagne (113,2 milliards d'euros). La part des crédits aux particuliers demeure plus élevée dans les Pays de la Loire (53,9 %) qu'en France métropolitaine (49,9 %). Il en est de même pour les entreprises individuelles ► **figure 2**. Les crédits aux sociétés enregistrent une progression notable, passant dans la région de 30,3 % en 2019 à 32,4 % en 2020, soit un taux supérieur à la moyenne nationale.

Des crédits immobiliers en hausse constante, des crédits de trésorerie en très forte progression

Les financements immobiliers restent l'encours le plus élevé. Ils représentent 59,8 % du total des crédits pour la région, soit 75,0 milliards d'euros en 2020 ► **figure 3**. Avec une progression de 6,8 %, contre 6,6 % en 2019 ► **figure 4**, la dynamique ligérienne se confirme. Le taux de croissance régional est légèrement supérieur à celui observé au niveau national, pourtant en augmentation de 6,0 % (+ 6,9 % en 2019).

Les crédits à l'équipement demeurent le deuxième segment avec 35,4 milliards d'euros en 2020, soit 28,2 % du total des encours. Soutenus en grande partie par les crédits distribués aux entreprises, ils poursuivent leur progression de 5,7 %,

contre 8,0 % en 2019. Ils présentent ainsi une croissance légèrement supérieure au niveau national qui s'établit à + 5,2 %, en hausse d'un demi-point par rapport à 2019.

Troisième principale composante avec 13,0 milliards d'euros en 2020, les encours de crédits de trésorerie bondissent de 47,4 %, contre + 2,3 % en 2019. Cette rupture s'observe aussi au niveau national où ils s'accroissent de 30,7 %, après + 2,2 % en 2019. Cette tendance est directement liée au dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) mis en place en 2020 pour soutenir les entreprises. Les prêts garantis par l'État se sont donc substitués en partie à d'autres modes de financements habituels des besoins en fonds de roulement des entreprises. Ainsi, le financement des créances commerciales, qui compte seulement pour 0,2 % du total des encours, s'affiche en repli de 27,9 % sur un an.

Crédits immobiliers : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée restent les plus dynamiques

La ventilation par département met en évidence le poids prépondérant de la Loire-Atlantique. Ainsi, avec 55,4 milliards d'euros fin décembre 2020, ce département représente 44,2 % du total des encours de crédits, suivi par le Maine-et-Loire (18,8 %), la Vendée (17,6 %), la Sarthe (11,5 %), et la Mayenne (7,9 %). Cette ventilation ► **figure 5** reste sensiblement identique à celle observée fin 2019.

La dynamique de crédit a été plus forte en Loire-Atlantique et en Vendée (respectivement + 10,1 % et + 9,5 %).

Ainsi en Loire-Atlantique, les crédits immobiliers augmentent de 7,6 %, les

crédits à l'équipement de 5,4 % et les crédits de trésorerie de 52,8 %, contre des hausses comprises entre 2,3 % et 9,9 % en 2019.

Le Maine-et-Loire connaît une progression de 8,2 %, plus élevée qu'en 2019 (+ 5,2 %). Les crédits immobiliers s'accroissent de 6,5 %. La hausse des crédits à l'équipement de 4,6 % est très légèrement inférieure à celle de 2019, tandis que les crédits de trésorerie bondissent de 42,1 %, après un recul de 2,0 % un an auparavant.

En Vendée, les crédits immobiliers croissent de 6,3 %, légèrement en deçà de 2019. Les crédits à l'équipement suivent la même tendance à + 7,6 %, contre + 7,9 % en 2019. Les crédits de trésorerie s'envolent (+ 46,8 %, contre + 6,9 % en 2019).

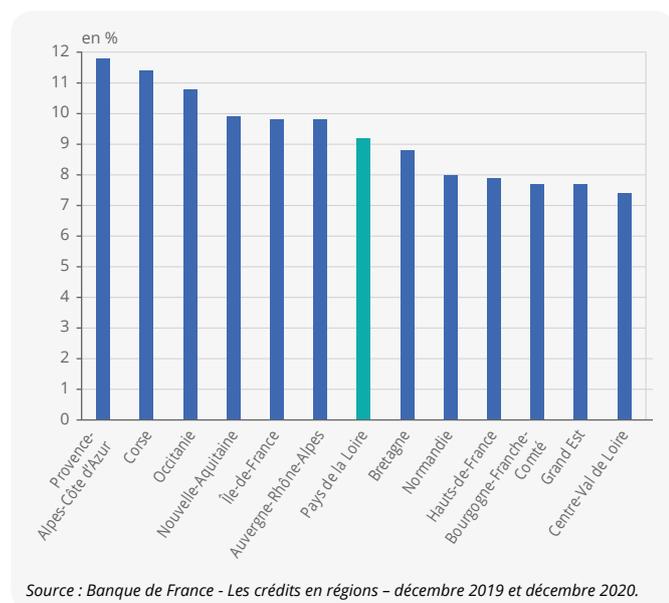
Dans la Sarthe, le total des encours progresse de 7,5 %, soit un rythme nettement plus soutenu qu'en 2019. Les crédits de trésorerie affichent une forte croissance avec un taux de 43,0 %, loin devant les crédits immobiliers en hausse de 5,2 %.

Enfin, en Mayenne, la progression des crédits est plus soutenue (+ 8,0 %) qu'en 2019 (+ 6,4 %), portée elle aussi par la hausse exceptionnelle de 35,5 % des crédits de trésorerie, suivie de celle des crédits à l'équipement (+ 7,0 %). ●

Auteur :

Matthieu Jeusset (Banque de France)

► 1. Évolutions régionales sur un an des crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2020

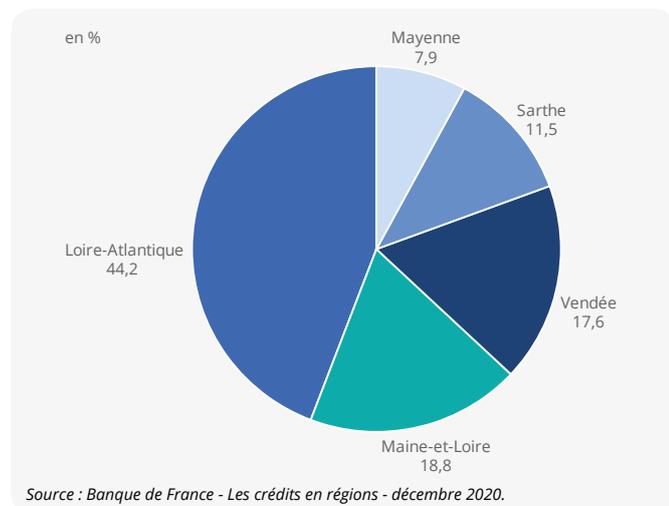


► 3. Répartition des encours par types de crédits en 2020

	en millions d'euros	
	Pays de la Loire	France métropolitaine
Crédits immobiliers	75 013	1 314 712
Crédits à l'équipement	35 393	547 665
Crédits de trésorerie	12 976	438 073
Comptes ordinaires débiteurs	1 033	56 488
Crédits-bails	518	9 028
Créances commerciales	206	13 494
Autres crédits	184	12 938
Crédits à l'exportation	22	23 797
Total	125 345	2 416 195

Source : Banque de France - Les crédits en régions - décembre 2020.

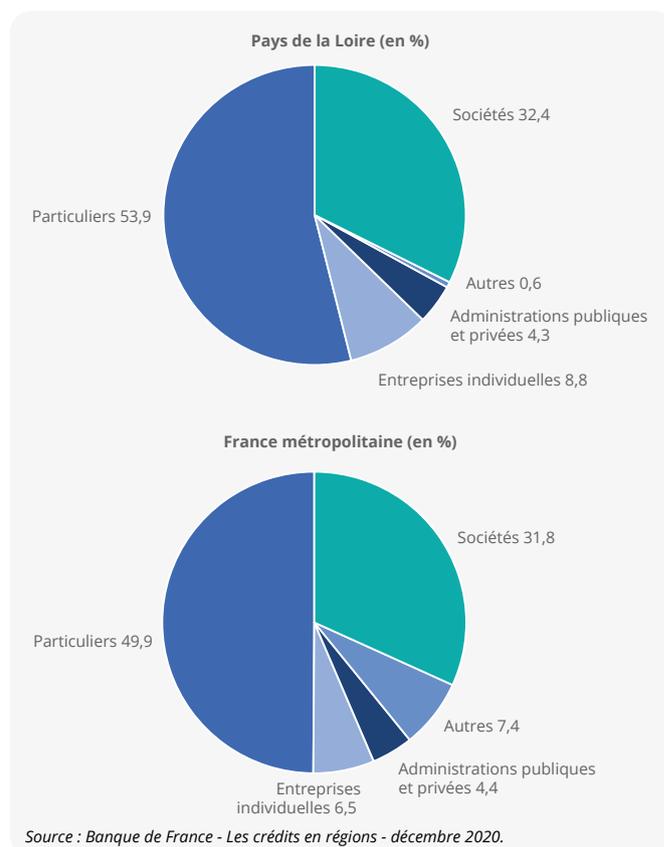
► 5. Répartition départementale des encours de crédits dans les Pays de la Loire en décembre 2020



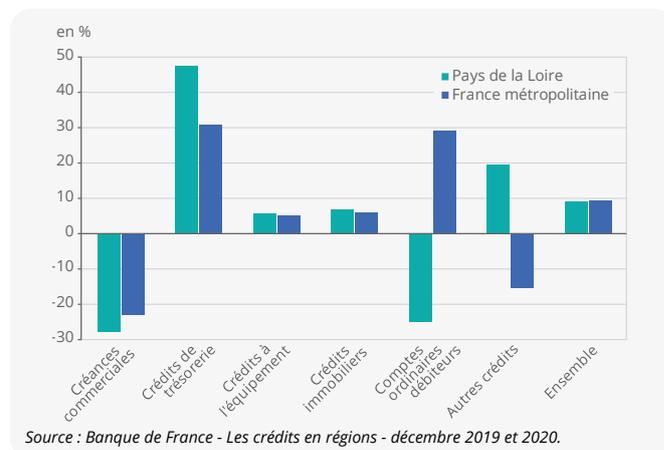
► Pour en savoir plus

- Site Internet de la Banque de France

► 2. Répartition des encours de crédits selon le type de clientèle en 2020



► 4. Évolution des encours de crédits entre décembre 2019 et décembre 2020



► Méthodologie

La centralisation financière des dépôts et crédits recense, sur une base conventionnelle, les opérations traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française (FBF), pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non résidente), c'est-à-dire les particuliers, les entreprises y compris individuelles, les sociétés d'assurance, les administrations publiques et privées, qu'elles soient résidentes ou non résidentes. Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières, ni les institutions financières spécialisées.

La centralisation est élaborée en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et est agrégée par département de France métropolitaine. Certaines variations de données peuvent refléter les modifications affectant les réseaux bancaires.

Une activité en baisse, une légère augmentation de l'emploi

En 2020, les ventes d'appartements neufs diminuent de 20,8 %, mais les prix de vente au m² continuent de progresser (+ 2,8 %). Si le nombre de permis déposés baisse de 12,2 % en 2020, le nombre de mises en chantier reste stable. L'emploi dans le secteur de la construction continue de progresser, ainsi que le nombre de créations d'entreprises. Le chômage progresse mais moins que dans le reste de la France.

Les ventes d'appartements neufs, en forte baisse, restent à un niveau élevé

Selon l'enquête sur la commercialisation des logements neufs, effectuée auprès des promoteurs immobiliers sur les programmes de plus de cinq logements, 4 820 logements neufs sont vendus en 2020 dans les Pays de la Loire. Dans le contexte de crise sanitaire, ces ventes sont en baisse de 20,7 % sur un an. Cette chute fait suite à deux années de baisse consécutive (9,2 % de baisse par an en moyenne entre 2017 et 2019). Malgré ce contexte exceptionnel, ce niveau de vente reste toutefois supérieur à celui de la période 2012-2014 ► **figure 1**. En France métropolitaine, la baisse est de 24,1 %.

En 2020, 4 450 appartements sont réservés. Ces ventes baissent de 20,8 % sur un an (contre - 24,2 % en France métropolitaine). Cette baisse s'observe aussi bien sur l'investissement locatif qui représente deux ventes sur trois dans la région, que sur les ventes hors investissement locatif. Les mises en vente continuent à l'inverse leur progression en 2020. Le prix de vente moyen par m² s'élève en 2020 à 3 896 euros (+ 2,8 %). En 10 ans, le prix moyen au m² d'un appartement neuf vendu sur la région a augmenté de 23,3 %. Il a plus que doublé en 20 ans.

Sur le marché des maisons individuelles, seules 370 maisons neuves sont vendues, soit une baisse de 19,1 %. Après une année 2019 qui avait enregistré une forte décline (- 17,1 %), l'année 2020 atteint un niveau plancher jamais connu dans la région depuis 20 ans. En France métropolitaine, les ventes de maisons connaissent également une baisse importante

(- 22,0 %). Là aussi, avec 6 850 maisons neuves vendues, jamais la France n'avait connu un niveau aussi faible de vente ces 20 dernières années. Les prix de vente des maisons se maintiennent par contre à un niveau haut, puisqu'il faut en moyenne dépenser 221 207 euros pour un bien en 2020. Malgré une baisse de 2,1 %, l'année 2020 est celle qui enregistre les niveaux de prix les plus élevés après 2019.

Le nombre de mises en chantier reste stable

En 2020, 25 700 permis de construire sont autorisés dans la région, soit 12,2 % de moins qu'en 2019 ► **figure 2**. Dans le même temps, les volumes observés en France baissent de 13,9 %. Les permis autorisés baissent dans l'ensemble des départements, à l'exception du Maine-et-Loire qui enregistre une forte augmentation ► **figure 3**.

En 2020, 24 800 logements sont commencés dans la région, soit autant qu'en 2019. Cette croissance contraste avec l'ensemble de la France hors Mayotte, où les mises en chantier reculent de 8,1 %. L'augmentation régionale des mises en chantier est concentrée principalement en Maine-et-Loire alors que la Loire-Atlantique enregistre une baisse de 10,5 %.

La surface de locaux non résidentiels autorisée dans la région s'effondre en 2020 de 29,2 %. C'est la plus forte baisse enregistrée depuis 20 ans ► **figure 4**. Avec 2 400 m² de surface de plancher autorisés en 2020, c'est également le plus faible volume de surface autorisée depuis 20 ans. En France, ces surfaces baissent de 23,3 %. Les surfaces pour les locaux baissent pour tout type de locaux à l'exception de ceux destinés à l'artisanat ► **figure 5**.

L'emploi poursuit sa hausse ainsi que les créations des micro-entrepreneurs

Fin 2020, 91 800 salariés travaillent dans le secteur de la construction. Malgré la crise sanitaire, l'emploi augmente pour la quatrième année consécutive (+ 1,8 %).

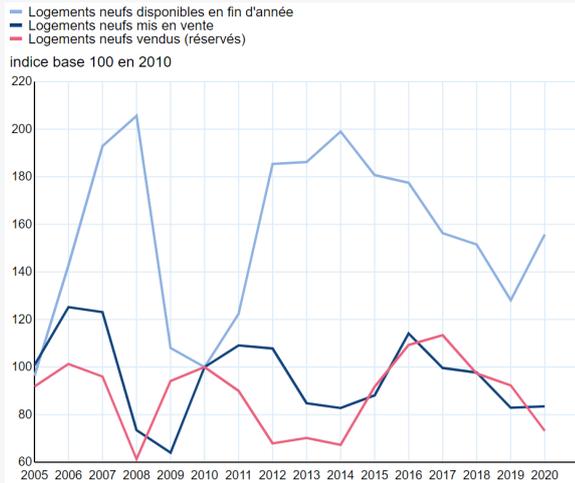
En 2020, dans les Pays de la Loire, 3 070 entreprises sont créées dans le secteur de la construction, soit une hausse de 3,0 % par rapport à 2019 (pour une augmentation de 1,5 % en France). La hausse est liée à une forte croissance des entreprises sous le statut de micro-entrepreneurs (+ 29,3 %), alors que le nombre de création des autres entreprises chute de 20,1 %. La part des micro-entrepreneurs dans les créations du secteur représente ainsi 58,7 % en 2020, soit la part la plus élevée depuis 2010. En 2020, 2 120 entreprises sont créées dans le secteur de l'activité immobilière, soit une hausse de 10,5 % comparée à 2019. Cette augmentation s'observe à la fois pour les micro-entrepreneurs et pour les autres entreprises.

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B, C dans les métiers de la construction augmente de 3,7 % sur un an. Fin 2020, 20 270 personnes sont concernées, soit 6,1 % des demandeurs d'emploi de la région. En France, l'augmentation est de 4,4 %.

Auteur :

Maël Theuilière (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

► 1. Évolution de la commercialisation de logements neufs dans les Pays de la Loire



Note : données 2020 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.
Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.
Source : SDES, enquête ECLN.

► 3. Construction autorisée de logements par département

	Logements en 2020 (en nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	en %
Loire-Atlantique	10 400	- 26,7	2,8	
Maine-et-Loire	6 200	35,4	6,8	
Mayenne	1 500	- 9,9	10,6	
Sarthe	1 600	- 21,3	10,3	
Vendée	6 100	- 11,5	10,4	
Pays de la Loire	25 700	- 12,2	5,8	
France hors Mayotte	386 800	- 13,9	3,3	

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

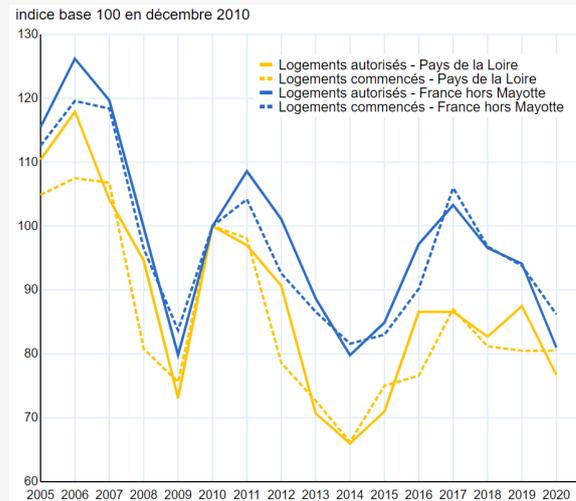
► 5. Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Pays de la Loire			France entière	
	Surfaces autorisées en 2020 (en milliers de m ²)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Artisanat	182	7,2	8,6	- 8,0	5,7
Bureaux	255	- 24,0	10,5	- 25,2	10,3
Commerce	206	- 10,7	1,2	- 21,2	0,3
Entrepôt	279	- 30,0	13,1	- 32,9	14,0
Exploitation agricole ou forestière	788	- 36,2	- 1,2	- 19,1	- 0,2
Hébergement hôtelier	39	- 11,6	- 1,5	- 21,1	11,4
Industrie	374	- 6,8	12,6	- 20,7	5,9
Service public ou d'intérêt collectif	280	- 51,7	14,5	- 22,1	1,8
Ensemble	2 404	- 29,2	5,3	- 23,3	5,1

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

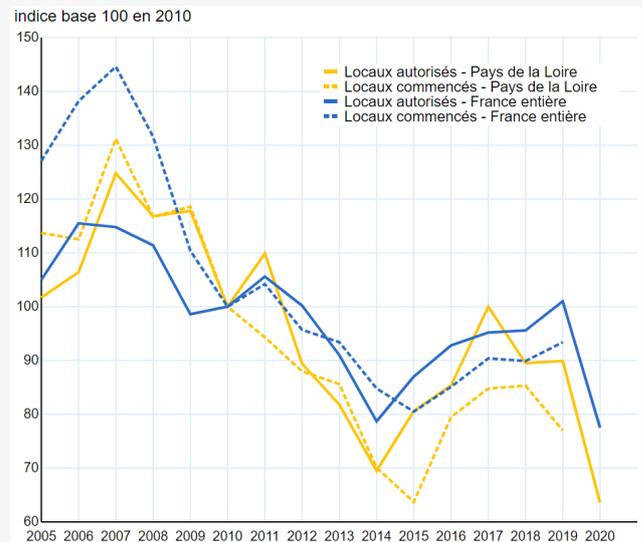
Note : données brutes provisoires en date réelle.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 2. Évolution de la construction de logements



Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.
Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 4. Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date réelle.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► Méthodologie

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la Transition écologique (MTE). Les mouvements relatifs à la vie du permis sont exploités à des fins statistiques. Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture et le bilan économique sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes.

Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Elles agrègent les informations issues des permis (autorisés, commencés, etc.) selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2. Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la mise en chantier.

Le tourisme lourdement impacté par la crise sanitaire

En 2020, le tourisme est particulièrement affecté par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Dans les Pays de la Loire, les nuitées hôtelières baissent de 40 % durant l'année. Même si les hébergements touristiques connaissent un léger regain de fréquentation durant la période estivale, la clientèle résidente ne permet pas de compenser l'absence de la clientèle étrangère. La reprise dans les campings de la région est plus tardive qu'au niveau national et seul le mois de septembre voit une réelle embellie. L'évolution des chiffres d'affaires dans les hébergements et la restauration confirme la chute de l'activité. La baisse est moins brutale dans les campings que dans l'hôtellerie et la restauration. L'activité étant saisonnière, les deux confinements ont eu moins d'impact sur les établissements de plein air.

En 2020, la crise sanitaire touche particulièrement le secteur du tourisme. Dès la mi-mars, le premier confinement entraîne une fermeture massive des hébergements touristiques et une chute de la fréquentation. La saison touristique débute plus tardivement et ne compense que très partiellement les pertes du premier semestre. Bien que moins brutal, le deuxième confinement de novembre affecte néanmoins l'activité touristique en fin d'année.

Nuitées dans les campings : baisse atténuée par le mois de septembre

De juillet à septembre, la fréquentation dans les campings, hôtels, et autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) se redresse légèrement. Le nombre total de nuitées diminue de 16 % par rapport à l'été 2019 (contre - 23 % en France métropolitaine), surtout grâce à la clientèle résidant en France. En raison des restrictions des voyages internationaux, la part de la clientèle venant de l'étranger chute fortement à l'été, passant de 15 % en 2019 à 8 % en 2020 dans les hébergements touristiques ligériens.

Dans les Pays de la Loire, les campings représentent une part importante de la fréquentation régionale (70 % des nuitées pendant les 3 mois d'été). Le nombre de nuitées passées dans les campings ligériens se réduit de 17 % par rapport à l'été 2019 (contre - 16 % en moyenne nationale). La baisse de fréquentation est plus élevée qu'au niveau national en juillet et en août. Cependant, l'afflux de clientèle résidente dans les campings de la

région en septembre permet de sauver l'arrière-saison et de retrouver un niveau de fréquentation proche de septembre 2019 (- 5 % contre - 16 % en moyenne nationale). La baisse de fréquentation n'est pas homogène selon les départements : les campings en Maine-et-Loire perdent un quart de leur fréquentation durant les 3 mois d'été, alors que les campings en Loire-Atlantique ont une saison estivale un peu plus favorable (- 14 %) ► **figure 1.**

Une baisse de fréquentation dans les hôtels, plus modérée durant l'été

La fermeture des hôtels est massive lors du premier confinement et moindre lors du deuxième. Dès le mois de mars, les taux d'occupation des quelques hôtels ouverts sont nettement inférieurs à 2019. En 2020, les hôtels ligériens enregistrent 4,4 millions de nuitées, soit une chute de fréquentation de 40 % par rapport à 2019. Néanmoins, la chute est moins élevée qu'en moyenne nationale, grâce à une saison estivale plus favorable pour les hôtels ► **figure 2.**

Ainsi, durant l'été 2020, le nombre de nuitées dans les hôtels ligériens recule de 15 % par rapport à 2019 (contre - 34 % en France métropolitaine). Le mois d'août est plus favorable (- 8,8 % de fréquentation, contre - 24,8 % en France métropolitaine). Cependant, le regain de fréquentation diffère selon les départements : si les hôtels vendéens retrouvent un niveau comparable à l'été 2019, la baisse de fréquentation est notable en Mayenne, liée notamment à l'augmentation de la circulation du virus dans le département ► **figure 3.**

La fréquentation dans les AHCT de la région diminue de 16 % par rapport à l'été 2019 (contre - 21 % en France métropolitaine).

Une perte d'activité annuelle moins brutale pour les campings

Dès la mi-mars, les mesures sanitaires entraînent une chute brutale du chiffre d'affaires dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration ► **figure 4.**

En 2020, le chiffre d'affaires des campings ligériens baisse de 17 % par rapport à 2019. Cette baisse est moins brutale que pour l'hôtellerie et la restauration, en raison d'une activité plus saisonnière, moins affectée par les deux confinements, et de l'absence de clientèle d'affaires. Elle est néanmoins légèrement supérieure à la baisse nationale (- 16 %), du fait d'une reprise de fréquentation moins marquée durant la saison estivale.

Dans l'hôtellerie, la chute du chiffre d'affaires est marquée (- 39 % en un an), mais dans une moindre mesure qu'au niveau national, compte tenu d'une fréquentation estivale plus favorable aux hôtels ligériens.

Les restaurants ligériens, tout comme en France, perdent un tiers de leur chiffre d'affaires en 2020 comparé à 2019. ●

Auteur :
Christelle Manceau (Insee)

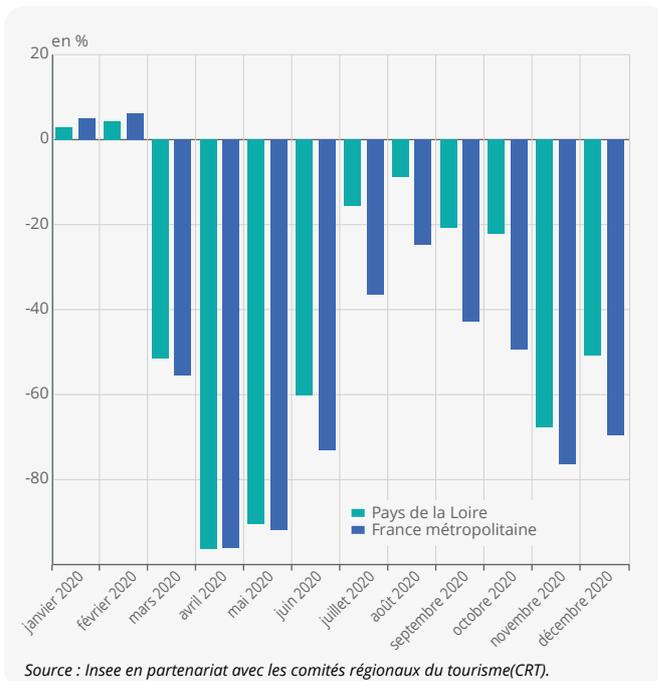
► 1. Nombre de nuitées dans les campings par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre - T3)

	Nombre de nuitées dans les campings en juillet, août et septembre (T3)		Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
	2020 T3 (en milliers)	Évolution 2020 T3 / 2019 T3	
Loire-Atlantique	1 657	- 13,7	7,0
Maine-et-Loire	402	- 25,3	19,3
Mayenne	53	- 20,0	5,3
Sarthe	191	- 19,9	19,5
Vendée	5 683	- 17,1	8,3
Pays de la Loire	7 986	- 17,0	8,8
France métropolitaine	81 189	- 15,7	20,5

Note : les données campings sont provisoires.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 2. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



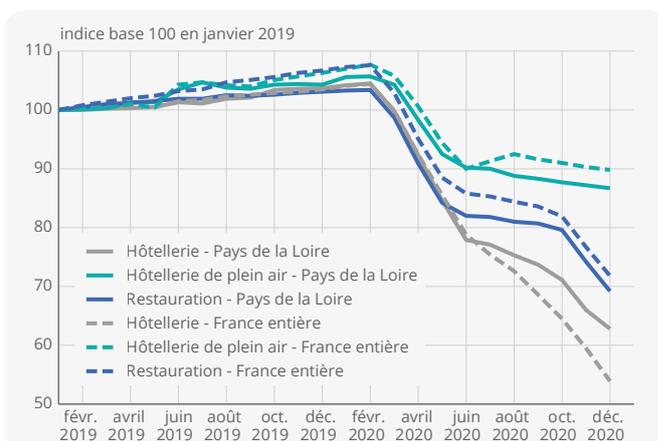
► 3. Nombre de nuitées dans les hôtels par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre - T3)

	Nombre de nuitées dans les hôtels en juillet, août et septembre (T3)			Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
	2020 T3 (en milliers)	Évolution 2020 T3 / 2019 T3	Évolution annuelle moyenne 2019 T3 / 2014 T3 ¹	
Loire-Atlantique	860	- 15,8	2,9	6,8
Maine-et-Loire	355	- 19,2	2,7	7,0
Mayenne	56	- 29,5	0,6	6,6
Sarthe	202	- 23,0	2,0	14,4
Vendée	611	- 4,4	3,8	3,7
Pays de la Loire	2 084	- 14,6	2,9	6,6
France entière	45 960	- 34,1	1,1	16,4

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même lors des troisièmes trimestres de chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 4. Évolution du chiffre d'affaires des 12 derniers mois



Avertissement : au niveau régional, les évolutions pour les campings ne sont disponibles que pour le cumul sur 12 mois. Elles ne sont pas disponibles au niveau départemental. Ceci pour des raisons de fragilité des données lorsque l'on descend à un niveau géographique plus fin.

Champ : au niveau régional, unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période ; au niveau national le champ est celui des unités légales déclarant leur TVA mensuellement et la couverture géographique porte sur la France entière, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les unités légales ne sont pas assujetties à la TVA.

Source : DGFIP, Insee.

► Pour en savoir plus

- **Delhomme I. et al.**, Le tourisme dans les Pays de la Loire lourdement impacté par la crise sanitaire en 2020 malgré une reprise ponctuelle durant l'été, *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 86, février 2021.

Avertissement

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été suspendue en mars compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En avril, mai et juin 2020, du fait du premier confinement, les enquêtes de fréquentation touristique ont été réalisées en mode allégé. Ce mode d'enquête a été reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement intervenu fin octobre.

Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente *versus* non-résidente) et le motif de séjour (de loisir *versus* professionnel) ne sont plus posées.

La mobilité des voyageurs est plus touchée par la crise sanitaire que les trafics de marchandises

En 2020, le secteur des transports est particulièrement affecté par la diminution inédite des flux de biens et de personnes engendrée par la crise sanitaire. Néanmoins, les mesures de restrictions mises en place impactent moins l'acheminement de marchandises que les flux de voyageurs. Ainsi, sur les autoroutes de la région, la chute des trafics de voitures est quatre fois plus importante que celle des poids lourds. La fréquentation de l'aéroport de Nantes est divisée par trois tandis que le recul des flux du port de Nantes Saint-Nazaire est inférieur à 10 %. Dans un marché du véhicule neuf en repli de 18 %, les immatriculations de voitures diesel diminuent pour la neuvième année consécutive, au bénéfice des modèles hybrides et électriques. Après neuf années de hausse continue, la fréquentation des bus et des tramways baisse d'un tiers.

Forte baisse des trafics routiers et maritimes de marchandises

En 2020, le transport routier de marchandises (80 % du volume de fret) décroît fortement. Tous pavillons confondus, le nombre de poids lourds comptabilisés aux péages autoroutiers de la région recule de 5,5 % par rapport à 2019. La circulation chute principalement au cours du premier confinement (- 37 % en avril et - 23 % en mai). Les flux de poids lourds retrouvent de la vigueur en fin d'année (+ 3 % en novembre et + 10 % en décembre).

L'activité du port de Nantes Saint-Nazaire recule de 8,8 % en 2020. Cette baisse est moins élevée que celle de l'ensemble des trafics maritimes hexagonaux (- 13,2 %). Les flux du cinquième port français s'élèvent à 27,9 millions de tonnes (Mt). La baisse de la demande en hydrocarbures, due à la récession économique, est à l'origine de la chute des importations de pétrole brut (- 24 % à 5,9 Mt) et des sorties de produits raffinés (- 22 % à 3,0 Mt). Les unités de production de la raffinerie de Donges (premier client du port) sont à l'arrêt depuis le mois de novembre. En revanche, le gaz naturel poursuit sa croissance (+ 2,8 % à 8,8 Mt). Il représente 29 % de l'activité du port en 2020, contre 3 % en 2015. Le trafic de conteneurs baisse de 10 % par rapport à 2019 à 1,6 Mt, malgré le redressement observé au second semestre.

Explosion des ventes de voitures hybrides et électriques

En 2020, 79 300 voitures particulières neuves sont immatriculées dans les Pays de la Loire. L'ampleur de la diminution des ventes (- 19,1 % par rapport à 2019) n'est pas sans précédent dans la région (- 25,5 % en 1997, - 19,5 % en 2012). L'évolution des ventes est plus favorable

qu'en France ► **figure 1**. Le recul de 2020 est la conséquence du contexte sanitaire alors que les précédents effondrements étaient liés à l'arrêt des primes gouvernementales. Le creux est atteint au printemps, lors de la fermeture des concessions automobiles (- 71 % en mars et - 88 % en avril).

La mutation énergétique du parc s'amplifie en 2020. Avec le renforcement des dispositifs français et européens favorisant l'achat d'automobiles à faibles émissions de CO₂, les immatriculations de voitures diesel poursuivent leur baisse (- 27 % en 2020). Leur part s'établit à 32 % des immatriculations, contre 72 % en 2012. Le développement des modèles essence, ininterrompu depuis 2013, s'arrête brutalement (- 35 %). Ils ne sont plus majoritaires dans la région (45 %). Les achats de voitures hybrides augmentent de 91 %, elles représentent 16 % des immatriculations de voitures neuves. Les modèles électriques rassemblent 7 % du marché, leurs ventes bondissent de 178 %. Les immatriculations des autres catégories de véhicules sont également perturbées en 2020 par les épisodes de fermeture des commerces « non essentiels » ► **figure 2**. Les achats de véhicules utilitaires légers se replient de 12 %. Au sein des véhicules industriels, les ventes de tracteurs routiers sont les plus touchées par la crise sanitaire (- 36 %), en raison du contrecoup des ventes record de 2019 liées à l'arrivée du nouveau **chronotachygraphe**. Avec la chute de la demande de carburants provoquée par la limitation des déplacements, les prix à la pompe se replient de 12 % en moyenne annuelle. Sur les autoroutes de la région, les flux de véhicules légers diminuent de 23 %, soit un rythme quatre fois plus élevé que celui des poids lourds. La baisse de la circulation est particulièrement marquée

lors des confinements du printemps et de l'automne (jusqu'à - 87 % en avril).

Forte baisse du transport urbain, effondrement du transport aérien

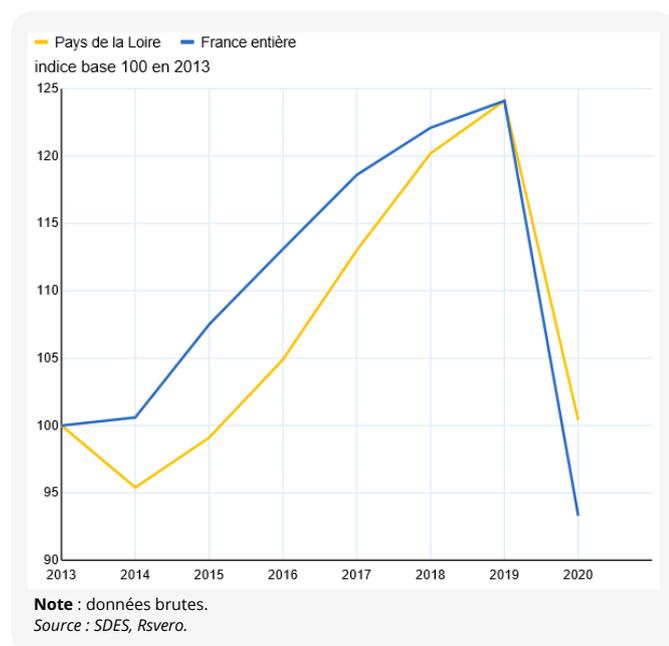
Les trois principaux réseaux de transport public urbain de la région enregistrent 141 millions de voyages en 2020 (- 36 % par rapport à 2019). Cette décroissance est du même ordre dans les agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans. Ce recul est la conséquence d'une part du développement du télétravail, de la mise en place du chômage partiel dans de nombreuses entreprises et de la fermeture de la plupart des établissements scolaires au printemps. Il est lié d'autre part à la crainte de la transmission de la Covid-19 et à l'incitation à l'utilisation de la voiture générée par la diminution des engorgements routiers.

Le transport aérien est l'un des secteurs économiques les plus touchés. En 2020, 2,3 millions de passagers sont recensés dans les aéroports de la région (- 68 % par rapport à 2019) ► **figure 3**. La quasi-totalité d'entre eux transite par Nantes Atlantique, dont la fréquentation chute des deux tiers après une décennie de croissance forte et continue ► **figure 4**. Le recul concerne principalement les vols réguliers internationaux dont la clientèle diminue de 76 % par rapport à 2019. En valeur relative, le développement des lignes à bas coût se poursuit. Elles représentent désormais 69 % du trafic de l'aéroport de Nantes, 38 points de plus que dans l'ensemble des plates-formes françaises. ●

Auteur :

Denis Douillard (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

► 1. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



► 3. Passagers des aéroports

	Pays de la Loire			France entière	
	Passagers 2020 (en nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Lignes nationales	1 272 004	- 55,9	7,1	- 55,7	2,4
Lignes internationales	1 055 256	- 75,7	15,9	- 72,6	4,8
Transit	8 576	- 76,5	- 13,8	- 68,1	- 3,9
Total	2 335 836	- 67,8	11,6	- 67,8	4,1
dont lignes à bas coût (low cost)	1 621 091	- 64,8	20,6	- 69,8	10,3
Part des lignes à bas coût (low cost) (en %)	69,4	///	///	///	///

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Note : données brutes.

Source : Union des aéroports français.

Avertissement

Les données sur le Transport Routier de Marchandises relatives à l'année 2020 produites par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce bilan économique.

► 2. Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ¹		Véhicules industriels à moteur ²		Ensemble immatriculations ³	
	2020 (en nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (en nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (en nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (en nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)
Loire-Atlantique	31 118	- 18,3	12 143	- 12,6	1 196	- 20,4	44 543	- 16,9
Maine-et-Loire	15 767	- 18,6	5 249	- 8,6	707	- 26,3	21 757	- 16,7
Mayenne	5 281	- 16,1	1 670	- 13,2	370	- 31,6	7 335	- 16,3
Sarthe	11 543	- 23,4	2 547	- 14,2	459	- 18,8	14 559	- 21,8
Vendée	15 567	- 18,7	4 836	- 11,5	697	- 33,7	21 156	- 17,8
Pays de la Loire	79 276	- 19,1	26 445	- 11,8	3 429	- 25,8	109 350	- 17,7
France entière	1 684 697	- 24,8	410 020	- 15,6	43 877	- 23,2	2 144 937	- 23,1

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

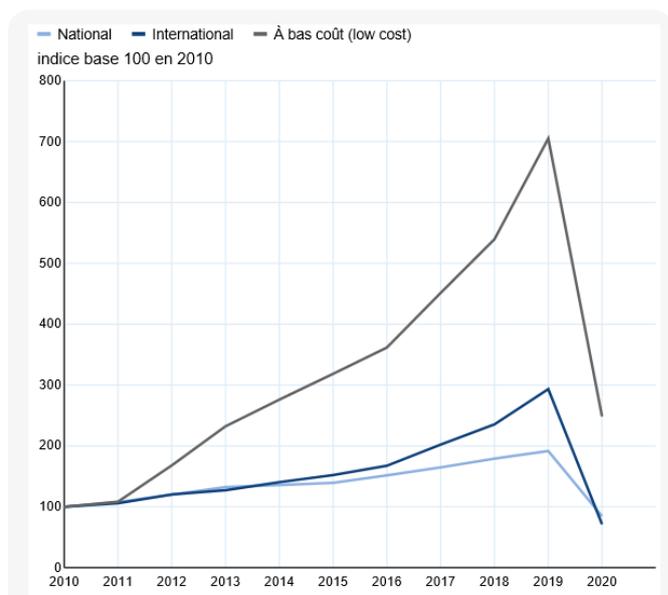
² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

³ : y compris immatriculations de transports en commun.

Note : données brutes.

Source : SDES, Rsvero.

► 4. Évolution du nombre de passagers des aéroports dans les Pays de la Loire



Source : Union des aéroports français.

► Définition

Chronotachygraphe : appareil électronique enregistreur de vitesse, de temps de conduite et d'activités installé dans un véhicule de transport routier.

La crise sanitaire désorganise les marchés

En 2020, les rendements des céréales sont décevants. Les ventes de légumes sont facilitées par la préférence française. Le commerce viticole souffre faute de débouchés. La collecte de lait progresse avec des prix en repli. La filière bovine est diversement touchée. Les cours du porc sont sous tension. Hormis pour le poulet et la dinde, la filière volaille est en difficulté, avec la fermeture de la restauration hors domicile et de l'export. Le cours des œufs finit l'année en forte baisse.

Des résultats contrastés pour les productions végétales

Depuis les semis de l'automne 2019, les conditions climatiques défavorables impactent fortement les rendements régionaux ► **figure 1**. La production d'orge de printemps, habituellement très faible, augmente fortement afin de compenser la baisse de production d'orge d'hiver perturbée par les fortes pluies ► **figure 2**. Les cours moyens des graines progressent en 2020, sous l'effet d'achats dynamiques de la Chine en blé, maïs et oléoprotéagineux à partir de l'été. L'année reste porteuse pour les poires, tandis qu'une production limitée de pommes soutient les prix dans un marché atone. Le bilan est globalement positif pour les légumes, avec des ventes facilitées par la préférence française et des prix soutenus. Les vendanges sont généreuses et de bonne qualité mais la filière viticole est mise à mal par la crise sanitaire, en raison de la fermeture de nombreux débouchés (cafés, restaurants, salons) et de la prolongation de la surtaxe américaine sur les vins français. Toutefois, la situation diffère selon les appellations.

Lait : dynamique cassée et marché devenu hésitant

En début d'année, la vigueur du marché du lait de vache est ébranlée par l'épidémie de coronavirus et le confinement printanier. En plein pic saisonnier stimulé par la bonne productivité du cheptel laitier, la demande, jusqu'alors soutenue, devient attentiste. Les groupes laitiers incitent à réduire la production. La collecte repart en été, puis ralentit dès l'automne sous l'effet du manque de fourrages et de la décapitalisation du cheptel. Sur l'ensemble de l'année 2020, la collecte régionale progresse légèrement par rapport à 2019. Le prix du lait poursuit son recul, conséquence du bon niveau de

la production européenne, de la frilosité des acheteurs et d'une concurrence à l'exportation plus intense. Dans la région, le prix est inférieur de 3 % à celui de 2019 ► **figure 3**. La collecte en lait biologique progresse encore nettement (+ 15 %) et compense la légère baisse des volumes en lait conventionnel.

Viande bovine : marché intérieur recentré sur l'origine française

Les mesures de confinement, les difficultés de circulation et la fermeture de la restauration hors domicile déstabilisent la filière bovine. Les abattages régionaux de vaches sont en baisse. En raison d'une offre en repli et d'une origine française recherchée, les cotations se maintiennent, voire progressent, pour les animaux les mieux conformés. L'encombrement du marché, la concurrence européenne vive et la demande morose concourent à retarder les sorties des jeunes bovins, générant au printemps un surstock en fermes. Les abattages régionaux reprennent à l'approche de l'été. Dans ce contexte, les cours sont dégradés. Faute de transactions suffisantes, la filière des veaux de boucherie connaît une crise prononcée au premier semestre. La reprise progressive de la restauration hors domicile fluidifie le marché et favorise la remontée des cotations à la fin de l'été. L'année se termine avec des valeurs proches des moyennes quinquennales.

Un marché du porc porté par les achats de la Chine

L'année 2020 débute avec un marché européen du porc saturé et des tensions sur les prix. Les confinements intra-européens exacerbent la concurrence qui profite à la Chine, de retour aux achats dès les printemps. Durant l'été, le cours du porc stagne malgré une offre amoindrie et des échanges fluides.

Les cotations remontent en septembre avec les opérations promotionnelles, évitant la baisse redoutée après l'embargo chinois envers l'Allemagne, touchée par la fièvre porcine africaine. Le prix français se replie lors du confinement automnal, avant de se stabiliser en décembre grâce à la hausse des achats pour les fêtes de fin d'année et à la demande chinoise. Le cours moyen annuel est inférieur de 5 % à celui de 2019 ► **figure 4**.

Les volailles festives durement touchées

Déjà fragilisée par une surproduction européenne en 2019, la filière canard est amputée de la majorité de ses débouchés avec la fermeture de la restauration hors domicile et de l'export. Les abattages de canard reculent fortement, ainsi que ceux des autres volailles festives (pintades, cailles, pigeons). En revanche, les filières dinde et poulet profitent d'un report partiel des volumes vers la grande distribution et donc vers les ménages. Ainsi, les abattages annuels de dindes progressent et ceux des poulets sont stables. Les volumes abattus et la consommation de lapin restent en repli. Après un niveau élevé lors du confinement printanier, les cours des œufs de consommation se replient et finissent en forte baisse au dernier trimestre.

En 2020, la moyenne annuelle de l'indice du prix d'achat des moyens de production agricoles fléchit de 1 %, en lien avec la baisse des cours de l'énergie. Le poste alimentation des animaux progresse au dernier trimestre, en raison de la revalorisation des cours des matières premières et des coûts de transport ► **figure 5**.

Auteur :

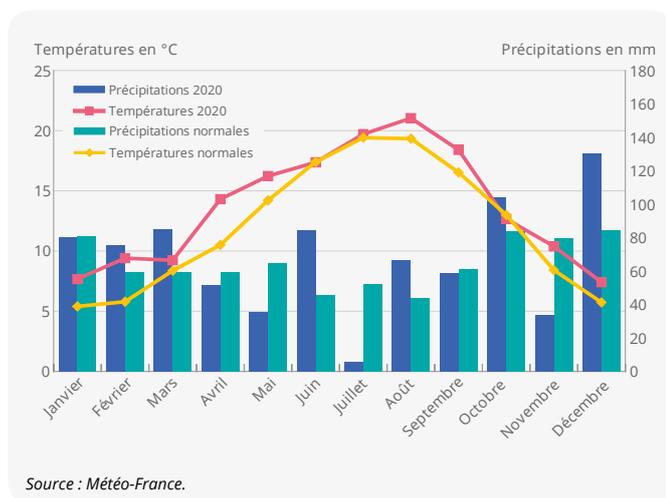
Olivier Jean (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

► 1. Grandes cultures : surfaces, rendements et productions dans les Pays de la Loire en 2020 et évolutions

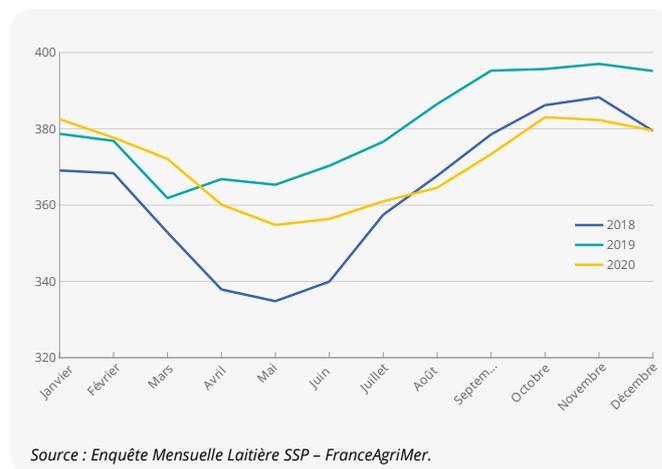
Cultures	Surface (en ha)	Évolution par rapport à la moyenne 2015-2019 (en %)	Rendement (en q/ha)	Évolution par rapport à la moyenne 2015-2019 (en %)	Production (en milliers de quintaux)	Évolution par rapport à la moyenne 2015-2019 (en %)
Céréales : 644 175 ha dont :						
Blé tendre	304 150	- 23	56	- 19	17 032	- 38
Orge d'hiver	60 200	- 17	49	- 25	2 950	- 38
Orge de printemps	25 600	408	42	- 21	1 075	299
Triticale	24 960	- 34	45	- 22	1 123	- 49
Blé dur	19 870	- 35	52	- 18	1 033	- 47
Avoine	5 070	- 6	38	- 33	193	- 37
Maïs grain	159 345	33	79	- 6	12 588	24
Oléoprotéagineux : 146 755 ha dont :						
Colza	71 700	- 5	27	- 17	1 936	- 21
Tournesol	51 450	79	24	- 6	1 235	68
Pois protéagineux	12 710	21	29	- 24	369	- 8
Maïs fourrage	264 945	- 2	116	1	30 734	- 1

Sources : Agreste – Statistique agricole annuelle ; FranceAgriMer Pays de la Loire.

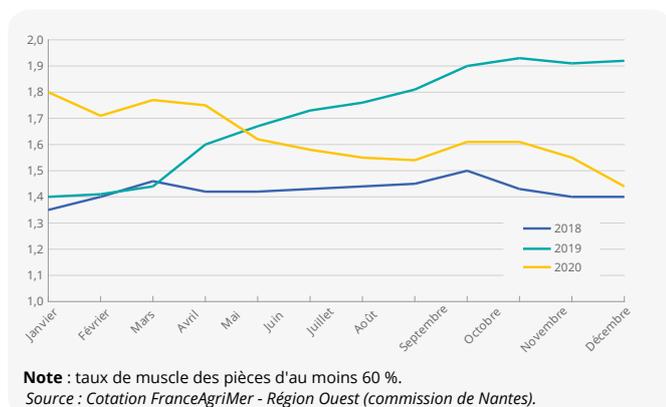
► 2. Températures et précipitations dans les Pays de la Loire



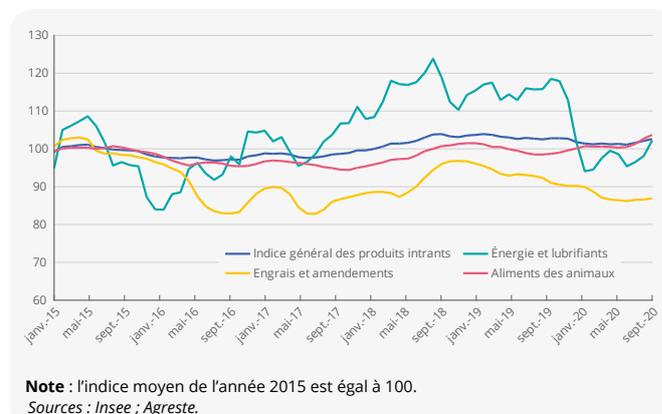
► 3. Prix du lait de vache dans les Pays de la Loire (en euros/1000 litres, primes comprises, retenues et taxes déduites)



► 4. Cotation régionale des porcs charcutiers (moyennes mensuelles en euros/Kg de carcasse)



► 5. Prix des intrants (base 100 en 2015)



► Pour en savoir plus

- Bilan de l'année agricole 2020, Draaf des Pays de la Loire, mars 2021.

Allocation aux adultes handicapés

L'allocation aux adultes handicapés garantit un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Allocation de solidarité spécifique

L'allocation de solidarité spécifique garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS (l'allocation d'assurance chômage s'arrêtant alors), sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

CAF / FAB

Les importations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures CAF (coût, assurance, fret) ; au prix du produit lui-même, sont ajoutés les frais de transport et d'assurance nécessaires à son acheminement sur le territoire. Les exportations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures FAB (franco à bord), c'est-à-dire, frais de transport jusqu'au passage en douane inclus.

Catégories de demandeurs d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne

représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chiffre d'affaires dans l'hôtellerie ou la restauration

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Chaque mois, les unités légales des entreprises remplissent des formulaires pour le paiement de la TVA. Seules sont retenues les unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période et correspond à l'hôtellerie ou la restauration.

Chômage partiel / Activité partielle

L'activité partielle est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de leur rémunération. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable à une réduction de l'horaire de travail en deçà de la partie légale de travail ou à une fermeture de tout ou partie de l'établissement.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT (actifs occupés et chômeurs).

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1er janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la 1^{re} année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de

professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1er janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

- 1) le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. Depuis 2018, il est autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM).
- 2) le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;

- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;

- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;

- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du reprenneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Chronotachygraphe

Le chronotachygraphe est un appareil électronique enregistreur de vitesse, de temps de conduite et d'activités installé dans un véhicule de transport routier.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé.

En complément des données administratives (DAP et DI), les réponses des entreprises à l'enquête mensuelle Acemo-Covid-19 sont mobilisées. Elles permettent d'estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle chaque mois, et d'anticiper ainsi les demandes d'indemnisations qui vont arriver, les entreprises disposant, pour un mois donné, d'un délai d'un an pour faire leur demande. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1er janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'un aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de l'aide est de 5 000 € par an pour un CDI et de 2 500 € par an pour un CDD d'au moins 6 mois, proratisé au temps de travail effectué.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » le dispositif est renforcé temporairement pour les jeunes de moins de 26 ans à partir du 15 octobre 2020. L'aide passe ainsi à 7 000 € la première année, puis 5 000 € les années suivantes, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI ; 5 500 € la première année, puis 2 500 € l'année suivante, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en CDD d'au moins six mois.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT)

L'enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) est réalisée par l'Insee dans le cadre d'un partenariat avec la direction générale des entreprises (DGE) et les organismes régionaux chargés du tourisme. Elle a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans ces établissements et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Réalisée chaque mois depuis 2009, elle couvre un échantillon de 2 400 établissements implantés en France métropolitaine, notamment les résidences de tourisme (dont appart'hôtel), les villages vacances, les maisons familiales et les auberges de jeunesse. Ils n'incluent pas les hébergements proposés par des particuliers.

Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 12 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est réalisée par l'Insee dans le cadre d'un partenariat avec la direction générale des entreprises (DGE) et les organismes régionaux chargés du tourisme. Elle permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air en volume et en termes de structure de la clientèle (origine géographique). Elle assure en outre une connaissance exhaustive du parc. Réalisée de mai à septembre chaque année depuis 1981, elle couvre un échantillon de 6 000 terrains de camping (sur 7 500), offrant au moins un emplacement de passage, classés de 1 à 5 étoiles situés en France métropolitaine. Le mois d'avril est enquêté dans les campings depuis 2017, les données d'avril 2010 à 2016 ont été estimées. Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine

autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Entreprise individuelle

Une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

Entreprises individuelles classiques

Les entreprises individuelles classiques désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives. Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État. Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf). Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé. Les estimations d'emploi annuelles sont disponibles à un niveau géographique et sectoriel fin (celui du département croisé avec le niveau A 38 de la NAF rév. 2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A 5 de la NAF rév. 2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique.

Garantie jeunes

La Garantie jeunes permet au jeune bénéficiaire de s'inscrire pendant 1 an dans un parcours d'accompagnement actif d'insertion professionnelle et sociale, encadré par un

conseiller de Mission locale. Tous deux vont construire un parcours personnalisé alternant accompagnement collectif (en groupe d'une quinzaine de personnes) et expériences professionnelles multiples : stages, immersions, formations, etc. La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune, acquises dans les actions, y compris non professionnelles (sport, culture), et transférables aux situations professionnelles.

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvro) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

Indice de rigueur climatique

L'indice de rigueur climatique est le rapport entre un indicateur de climat observé et un indicateur de climat de référence (période trentenaire). Cet indicateur est constitué par la somme des degrés jours unifiés de l'année (écart journalier entre la température observée et 17°C).

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement collectif

Les logements collectifs (appartements) font partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé ou mis en chantier

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Low cost

Une compagnie aérienne à bas prix (low cost) est une compagnie aérienne qui, à la suite de l'abolition des règles limitant la concurrence, à partir de 1978 aux États-Unis, plus tard sur d'autres continents, s'est positionnée sur le créneau commercial du transport aérien à moindre prix en limitant ou en supprimant les services annexes au sol et en vol.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance, ...) ;
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1^{er} janvier 2016. Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Mix renouvelable régional

Le mix renouvelable régional est la répartition des différentes sources d'énergies renouvelables utilisées pour les besoins énergétiques de la région.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

Nomenclature agrégée / NA, 2008

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse. Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de non résident et la notion de nationalité.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 euros.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, et dans le cadre de CUI-CIE dans les DOM ou par les conseils départementaux sous certaines conditions (voir définition du CUI-CIE).

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Population active occupée (BIT)

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit de travail, une formation, une intempérie, ... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

PTAC

En France, le poids total autorisé en charge (PTC puis PTAC) est la masse maximale autorisée pour un véhicule routier, tel que spécifié dans le code de la route.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active est une allocation qui garantit un revenu minimum.

Il peut être alloué en totalité ou en complément d'autres revenus. En 2020 son montant maximum est de 564,78 euros pour une personne seule et sans enfant et de 847,17 euros pour un couple.

Saison touristique

Couvre les mois d'avril à septembre pour la saison d'été et les mois de décembre à mars pour la saison d'hiver.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Société

Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la Société à responsabilité limitée (SARL), société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs

occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres ou emplacements occupés et le nombre de chambres ou emplacements offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres ou emplacements occupés au nombre de chambres ou emplacements total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Taux d'ouverture

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

Transactions par cartes bancaires

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Elles permettent de suivre une partie de la consommation des ménages. Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.) ne sont pas suivies.

Les Pays de la Loire résistent mieux face à la crise

Insee Conjoncture Pays de la Loire - Bilan Économique 2020

n° 34

Juillet 2021

En 2020, le produit intérieur brut français chute de 8,0 %, particulièrement impacté par la chute de la consommation privée. Dans les Pays de la Loire, l'activité se contracte moins qu'en France. La baisse de la consommation, approchée par le volume des transactions par carte bancaire, est moindre qu'au niveau national. L'emploi salarié recule moins dans la région (- 0,6 %) qu'en France (- 1,1 %). Il fléchit pour la première fois depuis 2009. Ainsi, la région perd 9 100 emplois salariés en un an. La crise sanitaire affecte les comportements de recherche active d'emploi et entraîne une baisse en « trompe-l'œil » du taux de chômage (au sens du BIT). Avec un taux de 6,7 %, les Pays de la Loire se situent au troisième rang des régions ayant le plus faible taux de chômage. Pour faire face à la crise, le recours au chômage partiel explose. En 2020, les créations d'entreprises sont plus dynamiques qu'au niveau national. Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente de 5 %. Les ventes de logements neufs diminuent de 20,7 %. Les mises en chantier de logements restent stables, en revanche la surface de locaux non résidentiels autorisée s'effondre. Dans les transports, la mobilité des voyageurs est plus touchée par la crise sanitaire que les trafics de marchandises. La crise désorganise les marchés agricoles, la filière viticole et les volailles festives sont mises à mal, faute de débouchés. La fréquentation hôtelière chute de 40 % dans la région.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)



ISSN 2416-8807
REF. Insee Conjoncture
Pays de la Loire n° 34
Juillet 2021